Les Bastian de Peillonnex et de Bonneville au fil des siècles

Le prieuré de Peillonnex

Peillonnex est un village haut-savoyard situé dans la basse vallée de l'Arve entre Bonneville et Genève. Il s'est développé autour du prieuré des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Au XVIe siècle, la paroisse était une enclave appartenant aux comtes de Genève dans le territoire des Faucigny. Le recensement des feux pour la gabelle du sel du 25 novembre 1561 y signale 84 feux regroupant environ 430 habitants dont un seul feu portant le patronyme Bastian. Il s'agissait de François Bastian, de sa femme et de ses quatre enfants[1]. Depuis quand le patronyme était-il implanté à Peillonnex, ou dans les localités avoisinantes, car, dans le hameau de *Boscum* (Chez Dubois) un autre feu Bastian était enregistré par la gabelle du sel de la paroisse de Saint-Jean de Tholome et deux autres feux Bastian dans celle de La Tour en Faucigny[2] ? Quelques données en indiquent l'ancienneté dans la mesure où un certain « Jacques Bastian de Bonneville », c'est-à-dire du mandement, fut enregistré en 1304 comme châtelain du mandement de Thiez dont le siège se situait à Viuz-en-Sallaz, et qui était une enclave des évêques de Genève en territoire du Faucigny[3]. D'autres données liées à l'inventaire datant de 1729 des anciennes archives (hélas disparues !) de l'abbaye de Sixt laissent percevoir un enracinement de longue durée du patronyme en lien avec les fiefs que les Augustins de Sixt détenaient, non seulement dans les paroisses du Haut-Giffre, mais aussi dans la basse vallée de l'Arve, à Fillinges, Bonne, La Tour. Ainsi, un « *compte arresté entre l'abbé de Sixt et Jean Bastian de Bonnatray, homme taillable, reçu par Me Pierre de Sarsonnex en 1373* » marque la première mention de ce lien privilégié[4]. Il se poursuivit puisque Berthod Bastian paya également un cens annuel de froment en faveur de Sixt en 1442, sanctionné par un acte reçu par le notaire Henri Cornu[5].

Or Bonnatrait était un hameau de la paroisse de La Tour en Faucigny jouxtant celui de Savernaz, dans la paroisse de Saint-Jean de Tholome, voisine de Peillonnex, et les « favetiers » de Bonnatrait, c'est-à-dire les redevables de droits féodaux envers un vassal, avaient passé une convention avec l'abbé de Sixt en 1326, tout comme les communiers de Savernaz l'avaient déjà fait en 1306 tandis que l'abbé de Sixt avait acquis certaines pièces de terres à Bonnatrait en 1305 et 1378[6]. François Bastian de Peillonnex n'était donc pas le premier-venu d'un patronyme qui se retrouvait également dès le XVe siècle dans la paroisse de Sixt, fief de l'abbaye augustine du même nom, où probablement des Bastian de la basse vallée de l'Arve s'étaient rendus dans le hameau de Nambride et avaient, au cours du XIVe siècle, contribué au défrichement des confins de la haute vallée du Giffre qui avaient

1 - ADS, SA 2004, fol.70. François Chambet, « La gabelle à Peillonnex », Le Petit Colporteur, 1996, no.2, p.7-8. Deux de ses enfants peuvent être François Bastian le jeune mentionné en 1598 et Jean Louis Bastian fils de feu François, mentionné en 1595, tous deux à Peillonnex, voir Gavard, 1901, p.96, note 3 et p.344.
2 - Voir http://www.stjeandetholome.fr gabelle du sel et Le Petit Colporteur, 2009, no.16.
3 - Rollin, 1896, p.14.
4 - MDAS 1911, tome 34, p.37.
5 - MDAS 1911, tome 34, p.38.
6 - MDAS 1911, tome 34, p.37-40.

débuté avec l'arrivée des moines augustins au XIIIe siècle[7]. Le fait que, parmi les 27 patronymes recouvrant les 84 feux recensés en 1561 à Peillonnex, aucun ne corresponde à ceux de la paroisse de Sixt à la même époque, et l'ancienneté de l'implantation du patronyme dans le mandement de Bonneville et dans celui de Thiez (1304) tout comme le lien de taillabilité de 1373 envers l'abbaye de Sixt permettent d'envisager plutôt l'hypothèse d'une migration d'un Bastian de la basse vallée de l'Arve vers Sixt que l'inverse, et donne à penser que le patronyme vit le jour dans les mandements de Bonneville et de Thiez dès le XIIIe siècle.

De La Tour en Faucigny, paroisse voisine de celle de Peillonnex, sortit également Jacques fils de feu Claude Bastian[8] qui fut reçu le 4 avril 1578 bourgeois de Genève, seul porteur du patronyme parmi les listes de plusieurs centaines d'immigrés enregistrés aux XVe et XVIe siècles. Cette exception signale une implantation plutôt stable de porteurs du patronyme aussi bien dans la basse vallée de l'Arve que dans le Haut-Giffre au XVIe siècle. C'est assez remarquable pour relever également qu'en dépit de sa banalité comme aphérèse du prénom Sébastian, le patronyme resta jusqu'au XIXe siècle quasiment absent du reste du Faucigny, et ne se déploya dans le Genevois au XVIIIe siècle qu'en lien avec le réseau familial étudié. De même, s'il se retrouve dans l'évêché de Lausanne dès 1503, et, par extension, dans les cantons suisses de Vaud et Genève, ce fut précisément par une migration de Sixt vers les paroisses de Lavaux au tournant du XVe siècle, prouvée par les documents vaudois (reconnaissances) qui enregistrent la paroisse d'origine[9]. Tout ceci renforce l'idée de deux foyers patronymiques entre basse vallée de l'Arve et Haut-Giffre qui situent le contexte du déploiement des réseaux familiaux porteurs de ce même patronyme.

Le déploiement originel du patronyme, en lien avec des fiefs augustins, se constate par la précoce et constante liaison occupationnelle des Bastian de Peillonnex avec le Prieuré dès la fin du XVIe siècle, pour la gestion des moulins qui faisaient partie de son domaine direct, tout comme ceux de Fillinges furent sous le double domaine des Augustins de Sixt et des Bénédictins de Contamine-sur-Arve[10]. Ceci apparaît avec François Bastian le jeune qui passa reconnaissance pour les moulins Dolent (ou Morzier), le 22 janvier 1598[11]. Les Bastian de Peillonnex continuèrent par la suite à tenir ces moulins, à tel point que le toponyme Dolent se colla à certains porteurs du patronyme à Peillonnex tout au long du XVIIe siècle[12]. Après avoir été cédés en emphytéose à Claude Bastian qui les possédait en 1636, ils furent vendus à Maître Claude Presset en 1649 ; ils revinrent en possession du Prieuré en 1688 qui les loua alors à Pierre Bastian-Michaud dont le fils Claude Bastian-Fujold (1686-) était encore meunier en 1726. D'autres moulins, propriété de l'ordre milanais des Barnabites de Contamine-sur-Arve, qui avaient pris le relais des Bénédictins à Fillinges près de Peillonnex, étaient abergés en 1707 à François Bastian

La basse vallée de l'Arve où se déploie dès le XIIIe siècle (avant 1304) le réseau patronymique Bastian sur la rive droite de la rivière, entre Bonneville et Peillonnex.

7 - Bastian 2003

8 - Covelle 1897, p.302.

9 - Cf. Bastian 2009 et Bastian 2003. A noter que le patronyme Bastien qui apparaît à Chambéry dès le XVIIe siècle ne participe pas du tout de cette filiation et n'a aucun lien vérifiable avec ce réseau familial dont l'orthographe du patronyme varia plutôt parfois en Bastiand et Bastiant.

10 - Bajulaz, 1995, p.30-31. Les principales sources pour les données de Peillonnex sont : Archives de la Commune de Peillonnex, registre de baptêmes/naissances, mariages et décès, 1655-1850, et ceux de Contamine-sur-Arve, 1621-1638, accessible par le site marmottedesavoie.org et Gavard 1901.

11 - Gavard 1901, p.96, note 3.

12 - A Peillonnex, sont enregistrés par exemple le décès de Claude Bastian dit Dolan en 1662, les naissances de Joseph et Gaspard Bastian-Dolent en 1687, le mariage de Nicolas Bastian-Dolent en 1698, entre autres.

Peillonnex maison Bastian

de Peillonnex, et en 1762 ceux de Peillonnex à la veuve d'un certain François Bastian et à Joseph son fils et à nouveau, dès 1776, à Joseph fils de feu François Bastian. Ce long rapport des Bastian de Peillonnex à la meunerie se manifestait encore en 1872 avec Marcellin Bastian (1844-) de Peillonnex, garde-moulin au moulin de Fillinges[13].

Durant le même temps, les Bastian de Peillonnex, ayant acquis la « bourgeoisie » de la paroisse, gagnèrent une notabilité locale au cours du XVIIe siècle avec des intendants (procureurs) et des clercs (notaires) liés au Prieuré. Deux lignées porteuses du patronyme le signalent en étant devenus châtelains dès le début du XVIIe siècle, en exerçant les charges judiciaires et administratives pour le compte du Prieuré. Elles furent issues de Nicolas Bastian, notaire de Peillonnex, cité en 1620 et 1626, dont nous connaissons trois enfants. Une première lignée se développa avec son fils Claude Bastian**,** mentionné dès 1626 en tant que notaire et châtelain de Peillonnex, et Claude Nicolas Bastian-Guérin le fils de ce dernier, cité aussi comme tel en 1666, à qui les dîmes de Peillonnex furent acensées en 1645, 1653 et 1660. En 1701, sa veuve, Damoiselle Théodore Guérin décrite comme « *veuve de Maître Claude Nicolas Bastian, procureur* », fit une donation pie au Prieuré. Les Bastian-Guérin eurent quatre fils connus, Jacques-François (<1732), Claude Joseph (-1743), Aimé Joseph (-1741) et François (-1733), ces trois derniers tous religieux comme nous le verrons[14]. Une deuxième lignée commença avec l'autre fils de Nicolas Bastian, François Bastian-Chatrier de Peillonnex, notaire de Peillonnex (cité encore en 1693) et en 1642 « *châtelain et fermier pour sa seigneurie royale en son mandement du château de Faucigny* » où, en 1661, il gérait à bail la dîme du Chapitre du prieuré de Peillonnex sur des biens que ce dernier y possédait ainsi qu'à Saint-Jean de Tholome[15]. Sa sœur, « honorable » Francon (-1674) épousa « discret » Claude Collonge, notaire de Ville-en-Sallaz en 1644 alors que François Bastian-Chatrier épousa Loyse Chatrier de Contamine-sur-Arve en 1638 dont il eut au moins trois enfants: Claude (1655-), Antoine (1659-) et leur sœur Margueritte (1661-1729) qui devint la femme du notaire Maurice Montfort, châtelain de Faucigny, village voisin de Peillonnex. Aussi bien les mariages signalés des filles avec des notaires des paroisses environnantes, que la présence de notaires comme parrains de baptêmes, signalent une précoce insertion dans des réseaux de notabilité, dès le milieu du XVIIe siècle. Alors que certains demeurèrent meuniers ou paysans, une partie des Bastian de Peillonnex continua au XVIIIe siècle à être identifiée à la profession de notaire et à la fonction de châtelain avec Maître Bastian**,** procureur du prieur de Peillonnex en 1732, et Pierre Joseph Bastian-Bally (1702-1749), notaire, nommé châtelain de Peillonnex le 25 juin 1740 ou encore avec le « *Sieur Bastian, agent du Marquis de Lucinge* » en 1752[16]. La « Maison Bastian » (XVIIe siècle),

13 - Gavard 1901, p.96-97 et 184 ; Bajulaz 1995, p.30-32. Montfort 2006, p.44.
14 - ADS, Sénat familles, 6208, 6030 et 6072. Pour les données sur les notaires Bastian voir Gavard 1901.
15 - Gavard 1901, p.115. ADS Sénat famille 6030.
16 - *Mémoires et documents, Société savoisienne*, 1873, t.14, p.133. Nicolas 2003, p.777.

encore visible aujourd'hui à Peillonnex, signale la précoce notoriété de cette famille qui s'affirma dès que fut édifiée cette maison forte avec ses contreforts imposants justifiés par l'insécurité des campagnes dans les années 1630 à 1649.

Parmi ces notaires, une branche émigra dès le dernier tiers du XVIIe siècle dans la paroisse et chef-lieu voisin de Bonneville dans la vallée de l'Arve, alors capitale et siège de l'intendance du Faucigny dans le duché de Savoie. Les Bastian en devinrent « bourgeois », acquérant les droits (patentes) de bourgeoisie. Ce déplacement se concrétisa avec le Sieur Gaspard Bastian-de Passier/de la Grange (1653-1727), né à Peillonnex, fils du notaire Claude Bastian et frère du notaire et châtelain Claude Nicolas Bastian-Guérin. Il fut notaire, greffier au siège maje (siège du juge-maje, *judex major*) du Faucigny en 1707 à Bonneville et Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773), son fils, né à Bonneville, lui succéda également comme notaire royal à Bonneville en 1729, procureur et greffier à Bonneville en 1734. De même, Jacques-François Bastian-Bally (-1732), né à Bonneville et fils de Claude-Nicolas Bastian-Guérin, époux de Jacqueline (->1772) fille de « spectable » Joseph Bally, fut procureur à la judicature de Bonneville[17]. Une branche des Bastian de Peillonnex avait donc migré vers la capitale du Faucigny et s'y était installée, tout en gardant des liens avec Peillonnex où on dénombrait encore parmi les communiers de la paroisse, six chefs de feu portant le patronyme en 1726[18], quatre en 1743 et quatre encore en 1771[19]. Le patronyme y était toujours bien établi, renvoyant aussi bien à des meuniers qu'à des notables, vu qu'en 1776, après les biens du Prieuré, *« les plus beaux de la paroisse »*, le domaine « *le plus spécieux* »[20] était celui de Damoiselle Péronne-Françoise Bastian, fille de Joseph Bastian, notaire royal à Bonneville. Elle avait épousé en 1731 « noble » Joseph Ducrest (-<1786), natif d'Annecy, sénateur honoraire du sénat de Savoie, résident à Bonneville et avocat influent qui à lui seul exerçait en 1740, 14 justices seigneuriales et dont la fortune approchait les 100 000 livres[21]. La place qu'occupait la famille dans la paroisse se manifesta en particulier par le fait que le 13 juin 1772, l'assemblée générale de Peillonnex pour l'affranchissement des fiefs et droits féodaux se tint dans la maison de Péronne-Françoise Bastian, c'est-à-dire dans la « Maison Bastian »[22]. La notoriété du réseau familial apparaissait aussi bien par les alliances matrimoniales avec d'autres familles de notables et par l'emblématique maison forte que par le fait qu'un caveau lui était réservé dans l'église du Prieuré dès le XVIIe siècle. Elle s'était aussi accrue avec sa présence au sein même du chapitre dès le milieu du XVIIe siècle par trois chanoines dont le premier fut le rénovateur remarqué de la vie monastique des Augustins de Peillonnex.

Une génération de religieux aux XVIIe et XVIIIe siècles

Claude-François Bastian (1640-1724)

Révérend Claude-François Bastian (1640-1724) Supérieur du prieuré de Peillonnex

En effet, entre le milieu du XVIIe et la fin du XVIIIe siècle, une série de religieux liés au réseau familial assuma des positions de responsabilité dont le plus illustre fut Claude-François Bastian (1640-12/04/1724) qui, probable frère du notaire et châtelain de Peillonnex Claude-Nicolas Bastian-Guérin, entra très tôt à l'âge de 10 ans, en 1650, au prieuré Notre-Dame de Peillonnex. Après avoir fait sa profession entre les mains du supérieur augustin de Notre-Dame de Sixt, il devint prieur du chapitre de six à sept chanoines, de 1672 à son décès en 1724. Sous son impulsion, le Prieuré qui avait connu un déclin certain, fit preuve, dès lors, d'un vigoureux renouveau. Il renforça les liens avec l'abbaye de Sixt dès 1678 et ceux-ci s'intensifièrent ensuite, car le prieur de Sixt[23] de 1698 à 1730 n'était autre que son frère, le chanoine Antoine Bastian (1659-1740). Il releva de leurs ruines les bâtiments du Prieuré incendiés par l'armée bernoise qui y avait campé en 1589. Le retour à une vie religieuse augustine fervente sous sa direction se concrétisa aussi dans l'abside de l'église Notre-Dame par la création d'un important décor baroque à thématique mariale intégrant les fenêtres. Très inhabituelle en Savoie du Nord par sa

17 - MDAS, 1896, t.19, p.135.
18 - En 1726 : Noël Bastian (27/01/1670-), François Bastian, Nicolas (23/10/1671-) fils de feu Pierre Bastian, François fils de feu Claude Bastian, Marin fils de feu Pierre Bastian et François fils de feu Eustache Bastian.
19 - En 1771 : Joseph fils de feu Noël Bastian, Roch fils de feu François Bastian, Claude et Joseph fils de feu François Bastian. Voir Gavard 1901, p.365-367.
20 - Gavard 1901, p.149.
21 - Nicolas 2003, p.849.
22 - Gavard 1901, p.361-363.
23 - Rannaud 1916, p. 618-619 et 621-622. Rochon du Verdier, Le Petit Colporteur n° 11, 2004, p.41-42.

réalisation en stuc et non en bois, cette œuvre majeure fut principalement le fruit de décorateurs italiens (1720). Aujourd'hui, lors de manifestations estivales à Peillonnex, ce décor fait l'objet d'une mise en valeur par la théâtralisation de la figure de Claude-François Bastian (1640-1724) enseveli dans l'église, *« dans le tombeau de ses aïeux »* dont la notoriété leur assurait cet emplacement privilégié, comme l'atteste une plaque de cuivre encore visible.

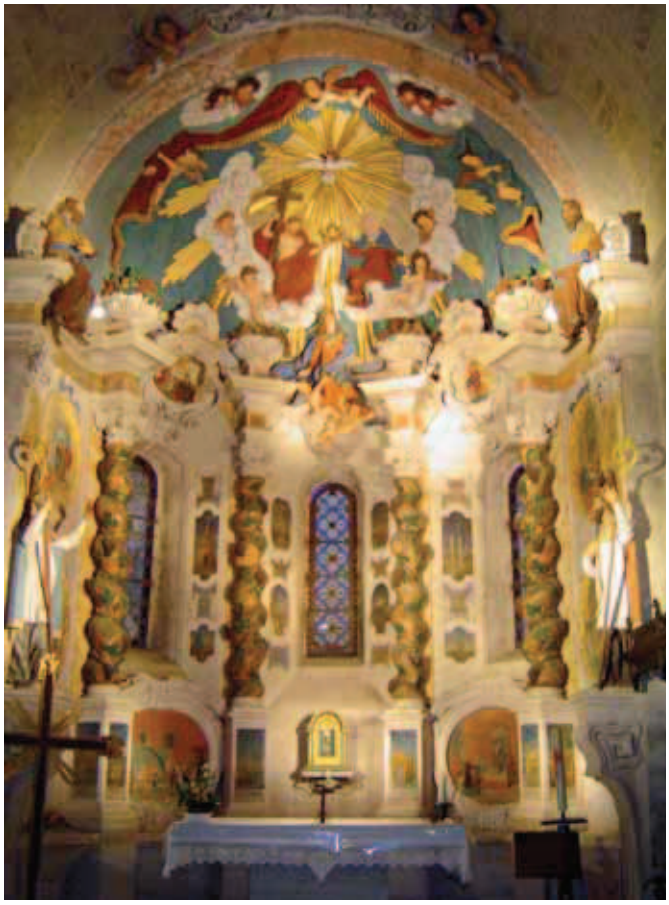

Sanctuaire marial réputé, joyau du patrimoine savoyard, entre baroque et roman, l'église Notre-Dame du prieuré de Peillonnex possède l'un des plus beaux fonds de chœur baroque de Haute-Savoie, construit à la fin du XVIIe siècle à l'initiative du prieur Claude-François Bastian (1640-1724).

Claude Joseph Bastian (-1690), Aymé Joseph Bastian (1680-1741), Claude-Joseph Bastian (-1743)

Au même moment, un autre parmi les sept chanoines du chapitre était Claude Joseph Bastian (-1690), né à Bonneville, neveu du précédent, et fils du notaire Claude Nicolas Bastian-Guérin. Religieux du Prieuré dès 1661, il fit sa profession en 1683 devant son oncle prieur. Il fut procureur du Prieuré dès 1672 jusqu'à son décès précoce en 1690. Il eut pour frère le Sieur Aymé Joseph Bastian (1680-6/01/1741), natif de Bonneville, docteur en droit civil et en droit canonique, chanoine de la cathédrale de Genève, avocat en 1705, procureur fiscal épiscopal et promoteur du diocèse en 1711. Il occupait une place particulière au sein du haut clergé régional comme l'atteste le fait que le 1er février 1722, Mgr. De Rossillon de Bernex (1696-1734), évêque de Genève-Annecy, voyagea à Turin, invité par la cour pour assister au mariage du futur Charles Emmanuel III de Sardaigne, en compagnie du chanoine Bastian « *à qui fut dévolu cet honneur* »[24]. Encore propriétaire de la maison familiale à Peillonnex en 1730, ce dernier acheva sa carrière ecclésiastique comme curé du bourg voisin de Viuz-en-Sallaz où il reconstruisit en partie à ses frais la cure inaugurée le 17 décembre 1739. Enfin un troisième chanoine, cousin des précédents, fut Claude-Joseph Bastian (-11/01/1743), né à Bonneville, prieur du Prieuré de 1733 à 1743. Il était fils de Maître Gaspard Bastian-Depassier (1653-1727), notaire, procureur et greffier à la judicature maje du Faucigny à Bonneville, et donc neveu du chanoine Claude-François Bastian[25]. En 1701, encore novice, il testa en faveur de son père et de ses frères Claude-Gaspard et Joseph.

Aymé Joseph Bastian (1680-1741)

Autres Bastian membres du clergé

En outre, firent également partie du clergé local et régional d'autres membres du réseau familial dont François Bastian (-1735), aussi fils de Claude Nicolas Bastian-Guérin, frère des chanoines Claude Joseph et Aymé Joseph. Il intégra l'ordre milanais des clercs réguliers de Saint-Paul, familièrement appelés Barnabites, religieux enseignants qui prirent en 1625 le relais des Bénédictins du prieuré de Contamine-sur-Arve dans l'esprit du mouvement de réforme catholique mené par François de Sales (1567-1622) au début du XVIIe siècle ; de même, Claude-Joseph Bastian (-1791) natif de Bonneville, fils de l'avocat et sénateur Prosper Bastian, fut religieux de Cîteaux et jeune procureur de l'abbaye des moniales cisterciennes de Sainte-Catherine d'Annecy en 1736, avant d'être un des douze chanoines de la collégiale Notre-Dame de Liesse d'Annecy[26]. Joseph Bastian (1736-), son frère, né

24 - MSAS 1957, t.71, p.44.
25 - Gavard 1901, p.157.
26 - *Mémoires et Documents, Société Savoisienne*, Tome XXIV, 1886, p.158. *Revue Savoisienne*, 1864, t.5, p.27.

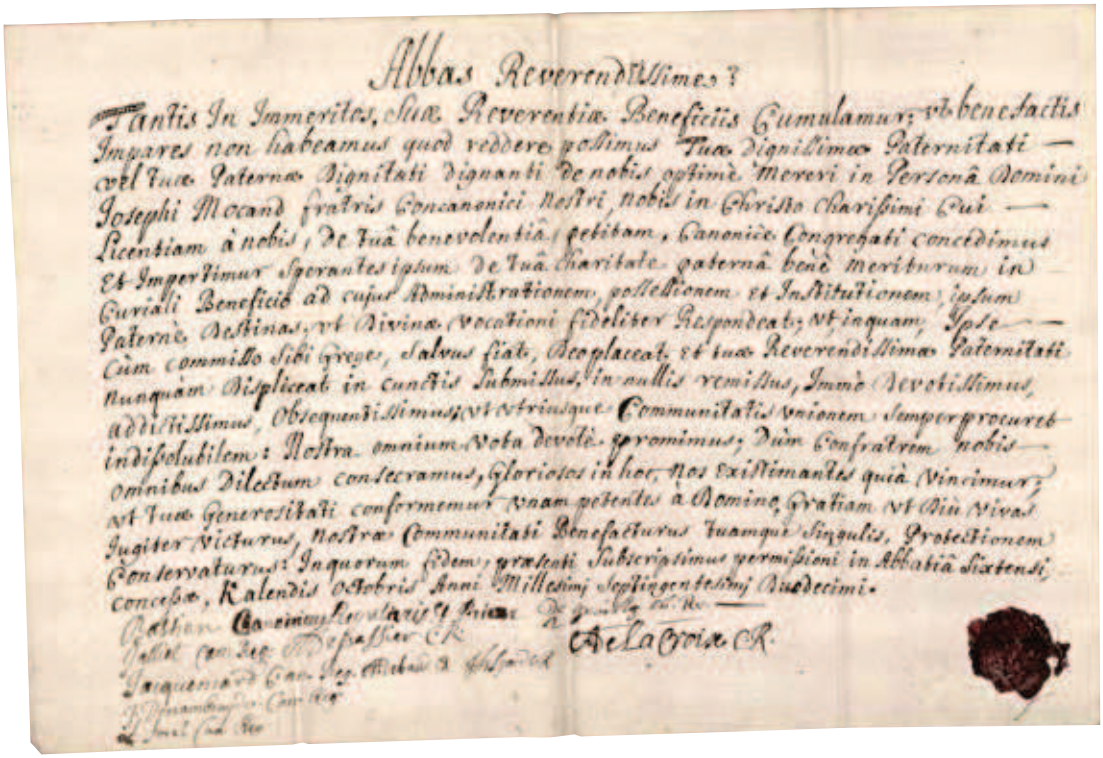

Abbas Reverendissime ?

Tantis In Immeritos, Tuæ Reverentiæ Beneficiis Cumulamur; vt benefactis Impares non habeamus quod reddere possimus Tuæ Dignissimæ Paternitati — vel Tuæ Paternæ Dignitati dignanti de nobis optimè Mereri in Personâ Domini Josephi Mocand fratris Concanonici Nostri, nobis in Christo Charissimi Cui — Licentiam à nobis, de Tuâ benevolentiâ petitam, Canonicæ Congregati concedimus Et Impertimur Sperantes ipsum de Tuâ Charitate paternâ benè meriturum in Curiali Beneficio ad cujus Administrationem, possessionem et Institutionem, ipsum Paternæ destinas, vt Divinæ Vocationi fideliter Respondeat; vt inquam, Ipse — Cum commisso sibi Grege, salvus fiat, Deo placeat, et tuæ Reverendissimæ Paternitati nunquam displiceat in cunctis Submissus, in nullis remissus, Immò devotissimus, addictissimus, Obsequentissimus, vestrisque Communitatis vnionem semper procuret indissolubilem: Nostra omnium Vota devotè promimus; Dùm Confratrem nobis — omnibus Dilectum consecramus, Gloriosos in hoc, Nos existimantes quià Vincimur; vt Tuæ Generositati conformemur vnam petentes à Domino Gratiam vt Diu Vivas Jugiter Victurus, Nostræ Communitati Benefacturus Tuamque Singulis, Protectionem Conservaturus: Inquorum fidem, gratati Subscripsimus permissioni in Abbatiâ Sixtensi concessæ, Kalendis Octobris Anni Millesimi Septingentesimi Duodecimi.

Cathan Canonicus Secretarius et Prior — De Grailly Can. Reg.
Pallet Can. Reg. Depallier CR — A Delacroix CR.
Jaquemoud Can. Reg. Abbas S. Sixti
Mouchambaz Can. Reg.
Mouel Can. Reg.

Lettre autographe en latin du chanoine Antoine Bastian (1659-1740), prieur de l'Abbaye Notre Dame de Sixt datée du 1er octobre 1712. Source : Archives Abbaye de Saint-Maurice, CHA 66/3/18 et 19.

à Peillonnex, fut d'abord capucin ; Voltaire (1694-1778) avec qui il entretint des contacts à Ferney, le dénonça comme « *un misérable capucin, très digne, (qui) s'étant échappé de son couvent en Savoie et s'étant réfugié chez moi, m'a volé, au bout de deux ans, des manuscrits, de l'argent et des bijoux* » ! Selon Monseigneur Jean-Pierre Biord (1719-1785), évêque de Genève-Annecy de 1764 à 1785, « *nommé gardien à Chambéry* », « *par ordre du roi il fut relégué à un autre couvent, comme notoirement affilié à la franc-maçonnerie* ». Il fut en effet « gardien », c'est-à-dire supérieur en 1765 du couvent des Franciscains de l'Observance dite de Sainte-Marie-l'Égyptienne, à Chambéry[27] et ce fut avant les troubles révolutionnaires qu'il fut muté au couvent des Cordeliers (franciscains) de Cluses[28] pour ses idées proches de celles des autres membres de sa famille, eux aussi francs-maçons, comme nous le verrons. Enfin, un dernier religieux de ce réseau familial fut le révérend Claude André Cucuat (vers 1744- 4/10/1804), docteur de la Sorbonne, chanoine au chapitre de Genève, curé du Mont-Saxonnex, recteur de la Chartreuse du Reposoir, dont la mère était Balthazarde Bastian, épouse du notaire Cucuat de Cluses[29].

Il apparaît ainsi que parallèlement à l'accès au notariat, les Bastian de Peillonnex devinrent au XVIIIe siècle une fraction influente du clergé régulier et séculier, local et régional, en particulier avec la direction du prieuré de

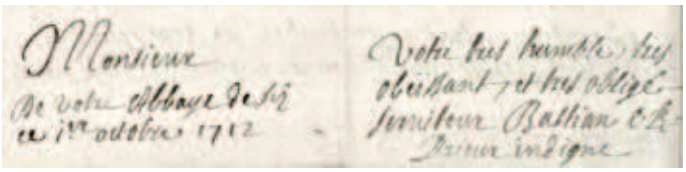

Monsieur
De votre Abbaye de Sixt
ce 1er octobre 1712
Votre tres humble, tres obeissant, et tres obligé serviteur Bastian CR
Prieur indigne

Peillonnex de 1672 à 1743 et celle de l'abbaye de Sixt de 1698 à 1730. Cela dénote un réseau familial de notaires et de clercs appartenant dès le XVIIe siècle aux fractions éclairées de la population, dominant aisément le latin et le français pour certains d'entre eux, comme le laissent voir les lettres rédigées en 1712 par le chanoine Antoine Bastian (1659-1740) de Peillonnex, alors prieur de l'abbaye augustine de Sixt.

Dès lors, les membres du réseau familial se déployèrent principalement comme notaires, juristes et politiciens en devenant « *une famille honorablement connue à Bonneville, venue du village de Peillonnex où ils occupaient au XVIIe siècle des postes importants au Prieuré des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Peillonnex* ». Dès le tournant du XVIIIe siècle, ils furent même identifiés comme « *une des familles les plus puissantes de la Savoie du Nord* »[30] entre Bonneville, Annecy et Frangy (dans le Val des Usses, en Genevois), ceci à la faveur des bouleversements politiques liés à l'invasion française de la Savoie en 1792, à l'occupation autrichienne de la Savoie en 1814-1815, et à son retour dès 1815 dans le royaume sarde jusqu'à son annexion par la France en 1860. Il s'agissait d'un réseau familial d'avocats-notaires

27 - *Revue Savoisienne*, 1918, t.52, p.122-123 ; *Mémoires et documents, Société savoisienne*, 1895, p.412.
28 - MDAS 1888, t.11, p.183.
29 - MDAS 1895 (T18), p.457.
30 - Guichonnet 1982, p.181.

libéraux et francs-maçons, mais pas férocement anticléricaux, dont les figures les plus marquantes au plan politique furent l'avocat François-Marie Bastian (-25/08/1855) de Bonneville et le notaire Claude-François Bastian-Chaumontet (13/02/1764-10/01/1838) de Frangy, en Genevois. La montée en puissance politique du réseau commença avec le Sieur Gaspard Bastian-Depassier/de La Grange (1653-1727), né à Peillonnex, notaire, greffier au siège maje du Faucigny en 1707 à Bonneville et procureur, époux d'Angélique de Passier et, en deuxième noces, de Balthazarde de La Grange, toutes deux filles de notaires et d'avocats au sénat de Savoie. Il eut quatre fils, Claude-Joseph (-1743), futur chanoine de Peillonnex, Joseph (1694-1773), Joachim (1696-1739), Claude-Gaspard et pour neveux Aymé Joseph (1686-1741), futur curé de Viuz-en-Sallaz, et Pierre Louis, signalés en 1702. Il était donc frère du notaire de Peillonnex Claude-Nicolas Bastian-Guérin. De ses fils se dessinèrent deux lignées, dont la première issue de Joseph Bastian (1694-1773) se maintint à Bonneville, et la seconde issue de Joachim Bastian (1696-1739) se déplaça vers Annecy et Frangy.

Une lignée de notaires et d'avocats à Bonneville

Joseph Bastian Pasquier (1694-1773)

La première lignée de gens de robe et de politiciens débuta à Bonneville avec Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773), né à Bonneville et fils du notaire Gaspard Bastian-Depassier. Il fut aussi notaire royal à Bonneville en 1729, procureur et greffier au même lieu en 1734. Désigné du titre honorifique de (re) « spectable » Joseph Bastian, il reçut et signa le cadastre sarde le 12 janvier 1745. Vers 1721, il expédiait 25 actes par an, ce qui était peu et qui signale qu'il vivait déjà d'une fortune familiale acquise qui en fit un des « gros notaires » de la région avec 40 000 livres de fortune[31]. Il épousa Laurence Pasquier, ils eurent un fils connu, Jacques Prosper (1722-1793) qui devint avocat et sénateur. De leurs deux filles, Balthazarde (->1794) épousa le notaire Pierre-François Cucuat (-1755) de Cluses et Péronne-Françoise (->1786), « noble » Joseph Ducrest (-<1786), avocat natif d'Annecy, sénateur du sénat de Savoie, résident à Bonneville[32].

Jacques Prosper Bastian-Presset (1722-1793)

Jacques Prosper Bastian-Presset (1722-1793) de Bonneville, avocat, fut sénateur de Savoie. Marié à Nicoline Presset, fille du notaire Presset de Ville-en-Sallaz et châtelain de Thiez, il fit une carrière exemplaire dans la haute administration judiciaire savoyarde, étant nommé substitut avocat fiscal provincial, juge-maje de Taninges en 1764, puis en 1767 juge-maje de la province du Faucigny en Tarentaise où il commandait la place de Moûtiers en 1773[33], puis en 1776 juge au tribunal de justice maje de la province du Genevois siégeant à Annecy où il résidait en 1783, et enfin, promu le 9 juillet 1787 sénateur par Victor-Amédée III (1726-1796), duc de Savoie, prince de Piémont, et roi de Sardaigne[34]. En 1791, en tant que juge maje sénateur, il fit partie de la délégation de quatre hauts personnages, présidée par l'intendant du Genevois, chargée de l'application des mesures d'affranchissement des droits féodaux mise en place par le Sénat de Savoie[35]. Une place au Sénat de Savoie (plus haute instance judiciaire du duché) à Chambéry représentait le sommet des ambitions d'une carrière juridique. Comme tous les sénateurs, il était identifié comme « noble », simple privilège personnel lié à sa fonction qui s'éteignait avec lui. Cette branche continua de prospérer à Bonneville avec une fille décédée en bas âge et deux fils vivants, dont Joseph-Gaspard (1761-1836)[36]. L'anoblissement non héréditaire de Prosper Bastian comme sénateur en 1787 le poussa cependant immédiatement à adopter des armoiries familiales sous la forme du blason ci-dessous :

Prosper Bastian (1722-1793)

Bastian : Originaire du Faucigny
Devise : A.BON.ARCHER
« D'azur au chevron d'or brisé, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une gerbe d'or. » C'est la branche de Bonneville-Peillonnex qui par suite d'alliance avec une Delle de la Grange, prit ces armes avec une gerbe d'or. Deux de ses membres furent anoblis par leurs charges au Souverain Sénat de Savoie. Les autres branches portent trois étoiles.
Source : John Baud, ancien secrétaire de l'Académie chablaisienne.

31 - Nicolas 2003, p.849.
32 - Maistre 1986, p.182.
33 - Archives Départementales de Savoie, Chambéry, C24, 1773-1775. Lettre du commandant Bastian.
34 - Pour plus de détails, voir Nicolas 2003, p.610-611 et 673.
35 - Bruchet, 1908, p.XVII.
36 - Et avec François Bastian, officier retraité le 11 novembre 1804 et Joseph Bastian, ex-officier, mentionnés à Bonneville en 1811 et 1814.

Joseph-Gaspard Bastian-Ducrest (1761-1836)

Joseph-Gaspard Bastian-Ducrest (1761-1836), fils de ce dernier, aussi avocat à Bonneville, épousa la fille de l'avocat Joseph Ducrest de Bonneville. Il fut député à l'Assemblée des Députés des Communes de la Savoie, appelée Assemblée nationale des Allobroges, qui se réunit en la cathédrale de Chambéry à la fin octobre 1792 et démolit les fondements de l'ancien régime lors des séances des 26 et 27 octobre, proclamant la suppression des droits souverains de la Maison de Savoie, la suppression de la noblesse, la suppression des redevances féodales (sans indemnisation), la suppression de la dîme et la confiscation des biens du clergé. Il devint alors un riche acquéreur de biens nationaux. Ex-substitut de l'avocat fiscal du Faucigny, « spectable » Joseph-Gaspard qui portait les deux prénoms de ses ancêtres directs, notaires à Bonneville au long du XVIIIe siècle, fut juge-maje à Bonneville jusqu'en 1800 ; puis, écarté de la magistrature pour des raisons politiques, il obtint un modeste poste de juge assesseur au tribunal ordinaire des douanes de Genève, à Bonneville en 1803, 1812 et 1814. En octobre 1803, il était membre (député) du collège électoral du Département du Léman, soit grand électeur. Il fut cependant procureur impérial au Tribunal d'arrondissement de Bonneville en 1811. En 1821, il appuya la révolte piémontaise contre le régime de Victor-Emmanuel 1er (1759-1824) et en faveur du retour à un régime de monarchie constitutionnelle. C'est pourquoi, en 1822, Charles-Félix (1765-1831), duc de Savoie et roi de Sardaigne, nomma cet avocat et franc-maçon, chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare (saint Maurice étant le patron de la Savoie)[37]. Franc-maçon comme la plupart des autres notables favorables aux révolutionnaires français, il était un des douze membres de la loge des « Cœurs libres » de Bonneville en 1791[38].

Ses trois enfants François-Marie (1795-1855), Prosper-Louis (->1863) et Françoise-Prospère (1789-1863) firent rayonner la famille à Bonneville et entretinrent les liens avec Peillonnex où en 1848, le premier des deux enfants, propriétaire de la « Maison Bastian », était conseiller de la commune, ce qui lui valut de voir son nom inscrit sur la première cloche de l'église et où, en 1859, sa sœur fut marraine de la deuxième cloche de l'église et offrit à la paroisse une chape (grande cape de cérémonie) et une chasuble de drap d'or.

Croix de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare.
Créé le 13 novembre 1572 par le pape Grégoire XIII. Le 15 janvier 1573, le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert (1553-1580), reçut du pape les insignes de l'ordre et les charges de grand maître et général de la Militia Sancti Lazari et Mauritius, une dignité proclamée héréditaire. Les Saints-Maurice-et-Lazare devinrent l'ordre courant de la Maison de Savoie. Il n'est pas seulement un ordre honorifique et ses priorités demeurent toujours l'aide aux nécessiteux et aux malades et, en règle générale, le service de la communauté et de ses membres, dans le sens d'un christianisme caritatif. Le chevalier se doit également d'avoir un attachement sincère et respectueux envers la Maison royale de Savoie, et de contribuer à sa renommée.

François-Marie Bastian (1790-1855) et son neveu Joseph-François Jacquier-Châtrier (1811-1876)

François-Marie Bastian (1790-1855)

François-Marie Bastian (1790-25/08/1855), fils du précédent, fut aussi avocat au Sénat de Savoie à Chambéry. Mais, expulsé en 1821 de Chambéry « *où il montra ouvertement son aversion pour le gouvernement de Victor Emmanuel 1er et sa claire propension pour la Constitution* », il fut assigné à résidence à Bonneville en 1821 pour avoir participé de la Révolution piémontaise qui aboutit à l'abdication de Victor-Emmanuel 1er. Toujours désigné comme ses ancêtres, du titre de « spectable », François-Marie Bastian fut député libéral du collège de Bonneville à l'Assemblée

37 - Victor-Emmanuel 1er ayant finalement abdiqué le 13 mars 1821, son frère Charles-Félix alors monta sur le trône de Piémont-Sardaigne.
38 - Nicolas 2003, p. 1037 et 1044.

sarde de Turin de 1848, puis céda la place en 1849 à son neveu l'avocat Joseph Jacquier-Châtrier (1811-1876) pour être élu pour le collège électoral de Taninges de 1849 à 1855. Spécialiste des questions douanières, il fut partisan de l'extension de la zone franche (Traité de Turin, 1816) au Chablais et au Faucigny. Les Bastian de Bonneville envoyèrent ainsi deux députés à l'Assemblée (Parlement sarde) de Turin de 1848 à 1856, les députés du duché de Savoie élus siégeant dans la capitale du royaume de Piémont-Sardaigne. Le duché comptait alors 22 collèges, élisant chacun un député, dont quatre pour le Faucigny (Annemasse, Bonneville, Taninges et Sallanches), et les Bastian-Jacquier étaient des élus libéraux de centre-gauche dans deux de ces collèges, Bonneville et Taninges[39]. De telle manière qu'avec deux des sept députés de la minorité libérale constitutionnelle qualifiée de « démocrate » qui s'opposait à la majorité des quinze autres députés savoyards conservateurs qualifiés de « cléricaux » au Parlement sarde, il formaient une partie substantielle de la minorité libérale des députés savoyards ; et cela, sans compter qu'en avril 1848, à la première chambre élue avait aussi été élu leur petit-cousin, Claude Pie Amédée Bastian (1799-1872) de Frangy, comme député du collège de Saint-Julien-en-Genevois, sans cependant se représenter en 1849. En juin 1848, lors du débat sur les congrégations religieuses, François-Marie Bastian assuma des positions en faveur de leur expulsion et en septembre 1849, il défendit la limitation des jours de fêtes religieuses, responsables à ses dires de pertes économiques et prétextes à ivrognerie et débauche. Lors des débats sur l'avenir du duché de Savoie, son neveu et lui furent partisans d'un rapprochement avec la Suisse[40] et se firent les interprètes des vœux de la Savoie du Nord en matière zonienne (extension de la zone franche) à la séance du 9 décembre 1850, sans aucun succès cependant, vu le rapport de force entre libéraux et conservateurs[41].

Ce neveu mérite d'être mis en exergue, car il était un rejeton exemplaire des cercles de notabilité bonnevillienne. Il était fils de Françoise-Prospère Bastian (1789-1863), fille de Joseph-Gaspard et sœur de François-Marie. Elle épousa « spectable » Joseph Jacquier, avocat et syndic de Bonneville. Leur fils Joseph-François Jacquier-Châtrier (1811-1876) hérita par sa mère des propriétés des Bastian à Peillonnex et du portrait du chanoine Claude-François Bastian, rénovateur de la vie du Prieuré[42]. Il épousa en 1843 Stéphanie fille de François-Auguste Châtrier, d'une lignée de notaires et châtelains de la paroisse de Saint-Jean de Tholome.

Avocat et syndic de Bonneville Joseph-François Jacquier-Châtrier (1811-1876), fils de Françoise-Prospère Bastian (1789-1863), épouse Jaquier, portant la croix d'officier de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare.

Officier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, il fut une personnalité hors du commun. Avocat, syndic de Bonneville, conseiller provincial, député libéral du collège de Bonneville au Parlement de Turin de 1849 à 1857 et grand propriétaire foncier avec plus de quarante fermes et le château de Villy situé sur la paroisse de Contamine-sur-Arve, hérité de son beau-père, il fut un spécialiste des questions économiques et douanières, et l'auteur d'un traité sur le commerce entre le Piémont et la Suisse en 1851. Avec son oncle, le député François-Marie Bastian, il déposa au Parlement de Turin et développa un projet de loi pour étendre la zone franche de 1816 prévue par le traité de Turin afin d'inclure le Faucigny et le Chablais dans la zone douanière. Il s'occupa activement du traité douanier de 1851 avec la Suisse. Cependant, tant la conjoncture économique que la guerre de Crimée firent avorter le projet. Avec les débats sur l'avenir du duché de Savoie en 1859 et la progression du parti favorable à une division de la Savoie et à l'union de la partie nord à la Suisse, il relança le projet d'extension de la zone franche. Celui-ci reçut rapidement le soutien des annexionnistes qui virent ainsi le moyen de maintenir l'unité de la Savoie, conciliant le rattachement à la France et les liens économiques avec le canton de Genève. Il les rejoint comme d'autres libéraux démocrates, dont son parent Claude Pie Amédée Bastian, maire de Frangy, et le projet se concrétisa lors du plébiscite de 1860 avec l'édition d'un bulletin de vote pour les territoires visés mentionnant : « Oui et Zone » distinct de l'autre bulletin portant la simple mention « Oui ».

39 - Représentations qui reflètent bien l'enracinement historique du patronyme.
40 - Guichonnet 1982, p. 190. Mémoires et Documents Société Savoisienne, 1932, t.69, p.66 et 132-133.
41 - Avezou 1935, p.30 et 52.
42 - Gavard 1901, p.157.

A. M. Bastian, député de Savoie. — Nous n'avons jamais jeté aucune parole de louange à l'individualité, parce que nous sommes de ceux qui croient fermement que l'encens brûlé aux pieds d'un homme lui porte à la tête ce dévergondage qu'on appelle aristocratie, et au cœur ce froid glacial que l'on baptise du nom de phtisie sociale ou égoïsme.

Cependant, lorsque tout un peuple applaudit, lorsque la Savoie entière sent toute son âme emportée par la reconnaissance vers l'homme qui vient de plaider pour elle au grand tribunal de la nation, nous croyons qu'il est de notre devoir de rengainer nos griffes, de ne pas résister plus longtemps à l'enthousiasme savoyard et de crier aussi :

MERCI AU DÉPUTÉ BASTIAN !

Merci à vous, député libéral, parce que vous avez le premier dénoncé officiellement que notre gouvernement a deux masques à son service : un masque libéral pour grouper l'Italie autour de la monarchie piémontaise, et l'autre réactionnaire pour livrer la Savoie à l'inquisition de la sainte boutique, par fiche de consolation.

Merci à vous, député démocrate, parce que vous avez dit à l'Italie que, quoique malheureux, que, quoique abandonnés au bon plaisir de quatre évêques et d'un bedeau d'église caparaçonné en avocat général, les libéraux savoyards n'ont pas d'autre volonté que les démocrates italiens. Ils n'ont tous qu'une cause commune, celle de la liberté, qui ne souffre aujourd'hui que parce qu'il lui manque encore un peu de ce martyre qui brise les idoles d'or et réduit en poussière les sceptres de fer de nos tyrans de bois.

Merci à vous, député savoyard, parce que vous avez pensé vrai et que vous avez eu le courage de dire la vérité. S'il m'était permis, à moi pauvre et obscur soldat

Adresse du député Luigi Federico Menabrea (1809-1896) de Saint-Jean-de-Maurienne au député François-Marie Bastian (-1855), alors député de Taninges au Parlement sarde à Turin, prononcée le 24 novembre 1850.
Source : Charles Monmayeur, Choses de Savoie vers 1860, Paris, Le Duc impr., 1911, p.93.

En 1835, son oncle François-Marie Bastian (-25/08/1855) acheta les ruines du château de Faucigny en même temps que le terrain environnant et en 1884, sa famille « *y fit élever une grande croix que l'on y voit encore actuellement* », relève une information touristique parlant du site[43]. Cet achat d'un site (aujourd'hui lieu d'animations historiques) qui n'était qu'un amas de ruines, mais à haute valeur mémorielle savoyarde liée aux Faucigny, une des familles emblématiques de la Savoie médiévale, n'était en rien anodin et révèle l'irrédentisme savoyard et faucignerand des Bastian de Bonneville. Ceci n'avait pas échappé à l'écrivain-voyageur Francis Wey (1812-1882) qui, passant par La Côte d'Hyot et visitant les ruines en 1864, en rapporta une claire expression en relevant que, pour ce qui concernait ce château, « *un avocat du pays, ému d'une patriotique et noble compassion, a acquis pour un morceau de pain, le droit d'en protéger les restes* »[44]. François-Marie Bastian décéda en 1855 sans postérité directe dans le hameau de Barby de la Côte d'Hyot, annexe de la commune de Bonneville.

PROSPER-LOUIS BASTIAN (1808-1873)

Quant à Prosper-Louis Bastian (1808-1873), son cousin et fils de Joseph Marie, il fit une carrière d'officier dans l'armée sarde qui le mena au titre de major, chef de bataillon et commandant de province (Thonon et Chablais) au moment de l'annexion en 1860. Il fut également fait chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare[45].

Les ruines du château de Faucigny achetées en 1835 par le député François-Marie Bastian de Bonneville avec la croix érigée en 1884 par ses descendants.

43 - Selon MDAS, t.47, p.137, c'est « la famille Guillermin, une des héritières de ses biens » qui le fit.
44 - Wey 1865, p.197.
45 - *Revue Savoisienne*, 1922, t.63, p.72-81 et 1915, t.56, p.121-123. Un Prosper Bastian était encore signalé comme propriétaire à Bonneville en 1869 et membre du jury d'expropriation mis en place par le conseil général.

D'autres parents de François-Marie Bastian habitaient également à La Côte d'Hyot

Claude François Bastian-Saint-Amour (->1831), cousin de François-Marie, notaire de Bonneville, épousa la fille du notaire François-Hyppolite Muffat-Saint-Amour de Bonneville. Ancien clerc, reçu notaire en 1810, il ne succéda cependant à son beau-père qu'à la mort de ce dernier. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bonneville en 1809[46], il était secrétaire principal à la sous-préfecture en 1811 et second adjoint du maire de Bonneville en 1814. Le 16 juin 1814, en tant que président de la commission subsidiaire du Faucigny, il réunit à Bonneville dans la grande salle de l'hôtel de ville une assemblée de notables nominativement invités qui signèrent la pétition pour le rattachement du Faucigny à la Suisse. Il le fit en corrélation avec l'action de son petit cousin Bastian-Chaumontet qui était le président de la Commission centrale du Département du Léman et qui fut à l'origine de cette pétition décisive. Réunie à nouveau par ses soins le 22 juin 1814, l'assemblée des notables de Bonneville élit deux des trois députés pour porter la pétition à la Diète helvétique à Zürich. En 1831, propriétaire du château « La Boëge » à la Côte d'Hyot, il était décrit comme « *issu d'une grande famille de notables de Bonneville* ».

Joseph Bastian (-1865), qualifié de « spectable », probable fils du précédent et petit-cousin de François Marie Bastian, fut avocat à Bonneville ; membre de la confrérie de Saint-Nicolas de Samoëns en 1833 et 1843 où il prit la relève de Claude-François Bastian de Frangy qui en était devenu membre en 1804 au moment de la renaissance de cette confrérie[47] ; il fut maire de La Côte d'Hyot et membre du conseil général pour le canton de Bonneville de 1861 à 1865. Lors de son voyage en Haute-Savoie, Francis Wey (1812-1882), visitant les ruines du château de Faucigny en 1864 et s'arrêtant à la Côte d'Hyot, le rencontra, ce qui lui permit de décrire les lieux et le propriétaire des ruines :

« *La ruine est tronçonnée, rongée, défleurie de tout ornement. Son enceinte presque circulaire, les petites pierres carrées dont les murailles sont issues çà et là des assises cintrées ou disposées de biais en diagonales, indiquent le onzième, peut-être même le dixième siècle. Un hameau blotti au revers interne du mont encadre de quelques têtes d'arbres une des pelouses montueuses et rasées par le vent qui se découpent à pic, en face de l'Arve, sur une longue pente de vignobles exposés au couchant. C'est là que, de la côte d'Yot, par une chaude vêprée des premiers jours d'août, nous avons monté dans les vignes, jusqu'à la région des sapins, pour contempler de cet observatoire le panorama de la vallée. Le bon roi d'Yvetot de la baronnie, Monsieur l'avocat Joseph Bastian, qui a prudemment fixé sa résidence d'été au milieu des vergers et des plantureux jardins, qui forment au pied du coteau des pyramides de fleurs, de légumes et de fruits, nous avait accompagné, à la suite d'un déjeuner enluminé des vins blancs pétillants et tout voisins d'Aïse* »[48].

Autres Bastian notables

Par ailleurs, étaient aussi actifs, aux XVIIIe et XIXe siècles, trois autres membres de ce réseau familial, attestant la densité et la continuité de l'accès aux charges juridiques des individus en faisant partie: Aymé-Joseph Bastian (<1680-), nommé avocat du Sénat de Savoie le 14 novembre 1704, Georges Bastian (->1787) notaire à Bonneville, substitut au procureur du juge-maje du Faucigny en 1756 et procureur en 1780[49], et Joseph Alexandre Bastian (1818-1862) de La Côte d'Hyot[50], avocat et syndic de Bonneville.

Une *gens*[51] de la Savoie du Nord

En résumé, les Bastian de Peillonnex et de Bonneville furent « *les membres d'une famille ancienne et connue qui s'est constamment soutenue dans des charges distinguées* »[52], et comme le montre Jean Nicolas (2003), ayant accédé à la bourgeoisie aisée et cultivée. Ils appartenaient à « *ce groupe cohérent et fidèle de 'robins' constitué en réseau de familles que la monarchie sarde avait par son service contribué à créer sur plusieurs siècles* » [53]. Ils formaient une *gens*, c'est-à-dire, dans le sens classique, un groupe familial portant le même nom constituant un réseau d'influence qui après avoir assumé des tâches notariales, religieuses et administratives liées au Prieuré augustin de Peillonnex

46 - Avec François Bastian de Bonneville, sous-lieutenant retraité le 11 brumaire an 12, et Joseph Bastian de Bonneville, ex-officier, ce qui donne 3 Bastian parmi les 14 membres de Bonneville du collège électoral de l'arrondissement. Cf. *Annuaire du Département du Léman*, 1814, p.47.

47 - *Bulletin Paroissial de Samoëns*, octobre 1929. *Mémoires et documents, Société Savoisienne*, 1889, t.28, p.30 et 72.

48 - Wey 1865, p.195.

49 - MDAS 1895, t.18, p. 194, 197. Maistre 1986, p. 99.

50 - Joseph Dessaix, *La Savoie historique*, Chambéry, Perrin, 1854, Liste des associés fondateurs, 30 septembre 1853.

51 - Une gens (pluriel latin gentes) est dans le système social romain, un groupe familial patrilinéaire portant le même nom, le gentilice.

52 - C'est ainsi que Claude-François Bastian compare les mérites de sa lignée, cité par Nicolas, 2003, p.893-894.

53 - Townley et Sorrel, 1989, p.21.

durant tous les XVIIe et XVIIIe siècles, redéploya ses acquis à Bonneville et, comme nous le verrons dans un autre article, à Annecy et Frangy dans les domaines juridiques et politiques en devenant une bourgeoisie de robe. Il est intéressant de remarquer qu'aucun membre du réseau ne se soit illustré particulièrement dans la carrière des armes[54]. De même, si les religieux abondent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il n'y en eut plus par la suite, probablement à cause de la précarité ecclésiastique régnante après le Directoire et la vente des biens d'église. Le réseau familial ne compta pas non plus de moniales signalées, les filles servant d'abord à tisser des alliances de prestige. Car comme le souligne Nicolas, « *les liens de parenté, invoqués à toute occasion, jouaient un rôle de tremplin professionnel et mondain dans cet univers d'interconnaissances où l'honorabilité se confondait avec le nom de telles manières qu'en de nombreux endroits, quelques familles parvenaient à truster tous les postes intéressants* »[55]. A Bonneville, les liens que les Bastian établirent avec les Ducrest, Delagrange et Presset est une illustration d'une endogamie régionale doublée de l'hypergamie d'un groupe de notables liés aux professions de robe. Ainsi se consolida une nouvelle bourgeoisie de fonction qui sortit des urnes révolutionnaires de 1793 et qui participa du « *groupe social que la Révolution s'attacha et qui prit les commandes* ». Car, « *pour ces hommes jeunes et capables, ce fut l'occasion d'une fantastique promotion par l'accès aux emplois civils et d'accès rapide aux conquêtes foncières offertes brusquement par la vente des biens nationaux* »[56]. Les Bastian devinrent alors des notables régionaux de la Savoie du Nord, notaires, avocats, sénateurs et importants propriétaires fonciers, enclins aux idées révolutionnaires, de tendance politique libérale et fortement « helvétophiles » au moment des discussions concernant le sort de la Savoie du Nord au XIXe siècle.

Comme le note Guichonnet[57], « *la bourgeoisie se recruta parmi les descendants de ruraux, enrichis par les biens nationaux, la dynastie des Bastian de Bonneville en est un exemple parmi d'autres* ».

Cependant, c'est parce que les Bastian de Bonneville avaient déjà eu accès à des charges d'importance avant la vente des biens nationaux qu'ils purent spéculer avec les assignats, grâce à la fortune dont ils jouissaient déjà, ce qui leur permit d'étendre leurs aisance foncière de manière spectaculaire. Disposant de nombreux biens, il est intéressant de relever leur obsession pour marquer ce territoire que révèlent encore les appellations publiques de « Maison Bastian » à Peillonnex, ou l'érection de tours comme le fit l'avocat Joseph Jacquier-Châtrier dans sa propriété de Peillonnex d'où il écrivait, le jour de l'inauguration de la tour le 24 mai 1873, entouré du prêtre et du maire de la commune ainsi que d'un meunier et de son jardinier : « *Après avoir ensemble admiré le joli paysage et le bon effet produit par cette construction tant dans l'intérêt de la propriété que de la commune, nous avons bu en chœur à la conservation de nous tous, à la prospérité de la commune de Peillonnex et à la prospérité de nos familles* »[58]. L'achat du château de Faucigny est aussi emblématique de cette même recherche dont participa l'érection en 1884 de la croix sur ce promontoire stratégique dominant la vallée de l'Arve, offrant une vue étendue de la gorge du Borne débouchant à Bonneville, en amont, jusqu'aux abords de Genève, en aval. Depuis cette hauteur, les Bastian de Bonneville et de La Côte d'Hyot pouvaient contempler l'espace où ils avaient constitué un réseau gentilice d'influence qui finit par produire, à la fin du XIXe siècle, une série de rentiers et propriétaires fonciers jouissant de leur notabilité. Les notaires et châtelains Bastian de Peillonnex du XVIIe siècle avaient abouti à ces « châtelains-rentiers» de La Côte d'Hyot près de Bonneville, dont il ne resta bientôt plus trace de bourgeoisie de robe à la fin du XIXe siècle, si ce n'est dans des branches collatérales.

Jean-Pierre Bastian[59]

54 - Au moment de l'annexion en 1860, seuls trois membres du réseau étaient officiers dans l'armée sarde : le major Prosper-Louis Bastian de Bonneville, commandant de Thonon et du Chablais, retraité avec 34 ans de service en 1863, Claude Marie Bastian, maire de Frangy et conseiller général, capitaine retraité avec 35 ans de service en 1864, âgé de 70 ans et Claude Bastian (de Chêne-en-Semine), capitaine au 49e de ligne, 22 ans de service en 1864. *Revue Savoisienne*, 1922, t.63, p.72-81 et 1915, t.56, p.121-123.

55 - Nicolas 2003, p.899.

56 - Townley et Sorrel 1989, p.22.

57 - Guichonnet 1973, p. 379.

58 - Rochon du Verdier Le Petit Colporteur n° 11, 2004, p.41-42.

59 - Professeur à l'Université de Strasbourg, originaire de Lutry, Canton de Vaud, Suisse. Pour tout commentaire sur cet article, écrire à: bastian@unistra.fr.

La tour a été inaugurée le 24 mai 1873

Croix du Faucigny érigée en 1884

Références bibliographiques :

Annuaire du Département du Léman, Genève, J.-J. Paschoud imprimeur, 1811.

Annuaire du Département du Léman, Genève, J.-J. Paschoud imprimeur, 1814.

Avezou René, "Initiation de la Savoie au régime parlementaire, 1848-1860", *Revue d'histoire moderne*, 1935, 10, p.23-57.

Bajulaz Lucien, "Les anciens moulins à eau de Fillinges", *Le Petit Colporteur*, 1995, No.1, p.34

Bastian Jean-Pierre, « La colonisation des Monts de Lavaux et du Jorat par les paysans du haut Giffre au tournant du XVe siècle », *Revue Historique Vaudoise*, 2009, tome 117, p.189-216.

Bastian Jean-Pierre, « Le demi-millénaire d'une famille vaudoise, les Bastian de Lutry, Savigny et Forel en Lavaux 1503-2003 », Lutry, ed. de l'auteur, 2003, 176 pages.

Bouverat Dominique, « Un document sur la vente des biens nationaux dans la région de Vuache en 1793 », *Le Bénon* 2008, No.60, p.14-15.

Bruchet Max*, Abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793)*, Annecy, Impr. Hérisson, 1908.

Conseil général de la Haute-Savoie, Rapports du Préfet et délibération des séances, Annecy, Imp. Depollier, 1861-1874.

Covelle André, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève, publié d'après les registres officiels*, Genève, J. Julien, 1897.

Gavard Guy, *Histoire d'Annemasse et des communes voisines*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2006.

Gavard Adrien, *Peillonnex, la paroisse, la commune*, Annecy, J. Niérat imprimeur, 1901, in MDSA, 1901 tome 24.

Les archives de l'abbaye de Sixt avant la Révolution. Inventaires inédits de 1729 et 1754, Annecy, Imprimerie commerciale, 1911, *in MDAS*, 1911, tome 34.

Guichonnet Paul, *Histoire de la Savoie*, Toulouse, Privat, 1973. *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France, 1860 et nous*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2003. *Notre Bonneville, d'hier à aujourd'hui*, Bonneville, Mogenet ed., 2007.

« Les Bastian », *La Gazette de Frangy autrefois*, No.9, décembre 2005, p.9-10.

Maistre Chantal et Gilbert, *L'émigration marchande savoyarde aux XVIIe-XVIIIe siècles, l'exemple de Nancy-sur-Cluses*, Annecy, Académie salésienne, 1986.

MDAS-Mémoires et documents de l'Académie Salaisienne, 1877-1911, tomes 1- 34.

MDSS-Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'archéologie et d'histoire, 1856-1932, tomes 1-69.

Montfort Laurent, « Un moulin, une scierie au Pont Jacob », *Le Petit Colporteur*, 2006, No.13, p.42-44.

Nicolas Jean, *La Savoie au XVIIIe siècle, Noblesse et bourgeoisie*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2003.

Nicolas Jean et Renée, *La vie quotidienne en Savoie aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1979.

Palluel-Guilliard André, « Les notables dans les Alpes du Nord sous le premier empire », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1970, t.17, No.3, p.741-757. *L'aigle et la Croix, Genève et la Savoie de 1798-1815*, Cabédita Yens/Morges, 1999.

Rannaud A.-Marie, *Histoire de Sixt 1135-1914. Abbaye, paroisse, commune*, Annecy, Imprimerie J. Abry, 1916.

Revue Savoisienne, Annecy, 1860-1915, t.1-56.

Rollin, Edmond, *Monographie de Viuz-en-Sallaz, diocèse d'Annecy*, Annecy, J.Niérat impr., 1896.

Townley Corinne et Christian Sorrel, *La Savoie, la France et la Révolution, 1789-1799, repères et échos*, Ateliers Hugueniot, 1989.

Wey, Francis, *La Haute-Savoie. Récit d'histoire et de voyage*, Paris, Hachette, 1865.

En outre, j'ai eu l'occasion de relever : Archives Départementales de Savoie, Chambéry, Fonds SA 2004, fol.70, SA 6208, 6030 et 6072, Sénat, fonds des familles.

Les BASTIAN de la paroisse de Sixt dans le Faucigny

En dehors de Peillonnex et de Bonneville, le patronyme Bastian est présent au XVIe siècle dans les paroisses de Lutry et de Villette à Lavaux, évêché de Lausanne. Grâce à l'accensement du 27 avril 1503 et à l'albergement[1] du 9 juin 1513, consignés dans les inventaires lutriens des *reconnaissances*[2], nous disposons, par deux fois, de la mention précise de l'origine de Pierre Bastian le jeune (-1518), fils cadet de Pierre Bastian (-1529) reçu bourgeois de Lutry, le 25 avril 1535. Il est en effet signalé comme de « *la paroisse de Sixt dans le diocèse de Genève* » au moment d'acquérir le « morceau de grand bois » que lui avait concédé le Conseil de la ville de Lutry, le 27 avril 1503, alors qu'il était « *maintenant résident dans la paroisse de Lutry* » et que son frère, Pierre Bastian l'aîné (-1533), avait été albergé simultanément tout à côté, en Praz Pélisson, sur la commune de Villette, la même année. Il s'agit donc de rechercher l'origine des Bastian de Lavaux dans la paroisse de Sixt, située dans la haute vallée du Giffre dans la province de Faucigny du duché de Savoie.

La paroisse de Sixt (92 km²) était l'une des plus étendues du Faucigny avec sa voisine, Samoëns (135 km²), siège du mandement dont elle dépendait. Elle se situait à 800 m d'altitude en plein massif du Giffre, au confluent de deux hautes vallées alpines creusées par les branches du Giffre encore torrentueux parce que près de ses sources. De nombreux écarts ou maisons isolées et cinq hameaux principaux ou villages (Nambride, Le Fay, Englène, Passy et Salvagny) l'intégraient en plus de l'abbaye autour de laquelle se regroupaient une vingtaine de maisons, guère plus ou autant que dans chacun des hameaux. La gabelle du sel de 1561 (ADS, SA 2021), c'est-à-dire les données de l'impôt sur le sel qui recensait tous les habitants imposables, permet de connaître le lieu précis de résidence des Bastian sur ce vaste territoire, en grande partie couvert de roches et de glaces. Ils habitaient dans le hameau de Nambride (de *nant*, torrent, et *briva*, pont) composé d'une quinzaine de maisons et d'une nonantaine d'habitants à ses meilleurs moments. Situé sur la rive droite du Giffre supérieur, en amont dans la vallée, à l'ubac entre montagne et torrent, Nambride est encore aujourd'hui distant de quatre kilomètres du village de Sixt. Très proche du spectaculaire cirque alpin du Fer-à-cheval dont les parois verticales et sans issues surplombent le lieu-dit le Bout du Monde, le hameau se trouve à peine à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau de la frontière valaisanne, la Suisse restant cependant inaccessible directement en raison de la barrière alpine.

1 - Cession de propriété foncière en emphytéose.
2 - Archives Communales de Lutry, Rouge F1 fol. 10 et Bleu K2 fol. 72. Une Reconnaissance est un document juridique et censitaire énumérant les propriétés reconnues par un abergataire.

Le mont Tenneverge et le cirque du Fer-à-cheval au fond de la vallée de Sixt d'après une gravure de 1864

L'abbaye de Sixt sur la rive droite du Giffre supérieur

Une genèse médiévale

Sur la base des travaux d'historiens de la région[3], il est possible de reconstruire la genèse médiévale des Bastian dans la paroisse de Sixt. Tous soulignent que, dès le XIe siècle, trois ordres religieux (Augustins, Bénédictins et Cisterciens) jouèrent un rôle déterminant dans la colonisation des hautes vallées alpines par des fondations monastiques. Ainsi, en 1080, les chanoines augustins valaisans de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune dans la vallée du Rhône (fondée en 515) reçurent le val d'Abondance situé du côté savoyard de la montagne, en donation de la part d'un seigneur local dénommé Louis de Féternes. Des Augustins d'Agaune s'établirent près du village d'Abondance et créèrent un prieuré en 1108 qui devint une abbaye en 1140. Vers 1130, le comte Aymon 1er de Faucigny concéda la haute vallée du Giffre aux chanoines d'Abondance. Parmi eux, un groupe dirigé par son propre frère, Ponce de Faucigny, s'en alla édifier un couvent près du confluent du Giffre inférieur et du Giffre supérieur ; puis, le premier établissement ayant été détruit par les eaux, le monastère augustin se fixa définitivement sur la rive droite du Giffre supérieur. Il acquit une quasi totale indépendance de l'abbaye-mère par la charte de fondation datant de 1144, scellée par une convention en 1161. Pour transformer et peupler ce territoire reculé et encore désert, les chanoines firent appel à des colons, attirés par des faveurs fiscales. En effet, en 1200, l'abbé de Sixt obtint de Guillaume II de Faucigny « *l'assurance que ce dernier ne lèverait nulle taille sur les hommes auxquels l'abbaye abergerait les forêts et les lieux déserts* »[4]. Les colons recrutés parmi les fils des paysans dépendants de l'abbaye reçurent ainsi des tenures en albergement, moyen le plus commun de concéder des terres à des défricheurs.

Les « *hommes de la seigneurie de l'abbé de Sixt* », comme les dénomment les documents d'époque, c'est-à-dire les colons taillables arrivés avec les chanoines et leurs descendants, reçurent en échange de leur travail le droit d'édifier leur demeure sur les terres qui appartenaient au fief de l'abbaye et relevaient de l'autorité temporelle de l'abbé ; des hameaux se créèrent progressivement au fur et à mesure de l'avancée de la colonisation du massif. Ils surgirent en suivant les axes de pénétration des montagnes le long des deux branches du Giffre, près des tenures ou parcelles reçues en albergement par les colons sous forme de concession perpétuelle en échange du paiement d'un cens annuel. Dans le registre de compte de subsides de 1372, les hameaux de la paroisse sont clairement établis à cette époque, c'est-à-dire Nambride, Le Fay, Passy, Salvagny, Balmes, le Mont (Englène). La société paroissiale se complexifiant, il fallut distinguer plus clairement les familles les unes des autres, en particulier à des fins comptables. Ceci impliqua l'adoption de patronymes comme ce fut le cas dans toute la région alpine à partir du XIIIe siècle. Jusque-là, le nom

3 - Carrier 2001, Rannaud 1916, Tavernier 1976.
4 - Carrier 2001 :176.

de famille transmissible à tous les descendants n'existait pas. Le nom individuel constitué par le prénom du père en tenait lieu. Ce système permettait de reconnaître évidemment les frères et sœurs, mais interdisait de remonter à la fois aux oncles et au grand-père. La famille n'était donc pensée que sur deux générations, horizontalement, sans profondeur chronologique. De plus, le stock des prénoms étant limité, leur répétition prêtait à confusion même si des surnoms ou des sobriquets différenciaient leurs porteurs. L'innovation décisive fut, dans le courant du XIIIe siècle, la transmission du nom à la descendance. La famille posséda désormais un nom qui lui était propre. Elle pouvait manifester son identité de groupe. Aux prénoms qui servaient jusque-là d'identification pour l'individu, on commença à accoler un nom propre. Mais la fixation des patronymes pris plus ou moins de temps et leur écriture fluctua souvent. Parmi les pionniers de Nambride, un chef de feu adopta éventuellement son prénom Bastian (diminutif de Sébastian) comme patronyme. Ceci se fit tardivement vers la fin du XIVe ou la première moitié du XVe siècle. Pour la paroisse de Samoëns, le plus ancien registre de comptes de subsides date de 1356. Il permet de vérifier que les patronymes étaient déjà solidement établis dans la haute vallée du Giffre, de telle manière qu'il est possible de supposer qu'il en allait de même pour la paroisse voisine de Sixt. Cependant, parmi les 62 individus chefs de feu recensés dans le premier registre de comptes disponible concernant la paroisse de Sixt daté de 1372, puis parmi les 38 de celui de 1378 et les 36 de ceux de 1384 et de 1387[5], aucun ne porte le patronyme Bastian. Néanmoins, la moitié des chefs de feu sont mentionnés par leur prénom auquel est ajouté simplement un toponyme patronymique, c'est-à-dire le nom de leur hameau de résidence (de Passy, de Salvagny, de Nambride, du Mont, de Calce, de Balmes) alors que l'autre moitié a pour patronyme un nom propre (Barbier, Mocand, Richard, Tornier…). Pour les individus portant comme patronyme le nom de leur hameau ou lieu de résidence, certains optèrent pour un autre nom patronymique afin de se distinguer de leurs voisins. Or, à ces dates et dans les quatre comptes, apparaissent comme seuls individus portant le toponyme patronymique de Nambride, un *Bastiendus* et un *Reymondus* ; par ailleurs aucun autre prénom Bastian n'est recensé parmi les habitants de Sixt. Il est fort probable que ce fut ce Bastian de Nambride qui adopta son prénom comme patronyme afin de se distinguer du Reymond de Nambride son voisin. Nous n'avons par le moyen de le vérifier puisqu'il n'y a plus aucun autre compte de subside postérieur à 1387 avec la liste des chefs de feu. Il faut attendre la gabelle du sel de 1561 pour voir apparaître cette fois le patronyme Bastian dans une liste exhaustive des habitants de la paroisse de Sixt, le situant exclusivement à Nambride. Il ne s'agit pas d'une coïncidence fortuite. La conjonction du prénom en 1372, 1378, 1384, 1387 et du nom en 1561 avec Nambride incite à considérer l'hypothèse de la genèse patronymique en lien avec ce hameau au tournant du XIVe siècle comme possible.

Une autre hypothèse plausible

Cependant, une autre hypothèse plus plausible est envisageable ; nous savons que le patronyme Bastian se retrouve au XVIe siècle à Peillonnex, dans la basse vallée de l'Arve entre Bonneville et Genève. Il s'y était développé autour du Prieuré des chanoines réguliers de Saint-Augustin dont le lien était très étroit avec ceux de l'abbaye de Sixt, abbaye qui de surcroît possédait de nombreux fiefs dans les paroisses voisines de Peillonnex (Fillinges, La Tour, Saint-Jean de Tholome). Les premières traces de porteurs du patronyme dans le mandement de Bonneville dont faisait partie Peillonnex remontent très haut dans le temps, à l'année 1304, avec un certain « *Jacques Bastian de Bonneville* » (c'est-à-dire du mandement) enregistré comme châtelain du mandement de Thiez[6], puis à 1373 avec un « *compte arresté entre l'abbé de Sixt et Jean Bastian de Bonnatray, homme taillable, reçu par Me Pierre de Sarsonnex en 1373* ». Cette référence est la première mention du lien privilégié que certains parmi les porteurs du patronyme entretinrent avec l'abbaye de Sixt[7]. Ce lien se poursuivit puisque Berthod Bastian paya également un cens annuel de froment en faveur de Sixt en 1442 sanctionné par un acte reçu par le notaire Henri Cornu[8]. Or, l'antériorité du patronyme dans des paroisses de la basse vallée de l'Arve en lien avec les fiefs de l'abbaye de Sixt laisse supposer qu'un porteur du patronyme, taillable de l'abbaye de Sixt comme l'était Jean Bastian du hameau de Bonnatrait en 1373, s'est probablement rendu de la basse vallée de l'Arve dans le hameau de Nambride de la même paroisse et contribua au cours du XIVe siècle au défrichement des confins de la haute vallée du Giffre qui avait débuté avec l'arrivée des moines augustins à la fin du XIIe siècle[9]. Le fait que parmi les 27 patronymes recouvrant les 84 feux recensés en 1561 à Peillonnex, aucun ne corresponde à ceux de la paroisse de Sixt à la même époque, permet d'envisager plutôt l'hypothèse d'une migration d'un Bastian de la basse vallée de l'Arve vers Sixt que l'inverse, et donne à penser que le patronyme vit le jour dans les mandements

5 - ADS, SA 14533, SA 14534, SA 14535 et SA 14536.
6 - Rollin, 1896, p.14.
7 - MDAS 1911, tome 34, p.37.
8 - MDAS 1911, tome 34, p.38.
9 - Bastian 2003.

Village de Nambride

de Bonneville et de Thiez dès le XIIe siècle et s'implanta postérieurement, vers la fin du XIVe siècle, dans la paroisse de Sixt.

La thèse de Nicolas Carrier sur « *la vie montagnarde dans le Faucigny au Moyen Age* » (2001) est la meilleure référence pour connaître le cadre économique, social et politique de la vie rurale et alpestre qui fut celle des Bastian dans le Haut-Giffre du XIIe au XVe siècle. Ils furent des paysans de haute montagne, vivant en chalet et menant des activités semblables à celles de leurs voisins valaisans, entre leurs terres dans le bas de la vallée et l'alpage commun aux habitants du hameau sur les hauteurs. Ils y conduisaient paître leurs troupeaux en été afin de produire le fromage qui complétait une alimentation à base de céréales (orge et avoine), cultivées dans les champs du fond de vallée. En hiver, ils entretenaient leur maison et exploitaient la forêt, luttant contre les inondations, les avalanches et les bêtes sauvages. Ceci entraîna de fortes solidarités entre communiers appartenant à un même hameau et à une même paroisse qui se traduisirent par de constantes alliances matrimoniales endogames.

Etant les hommes liges taillables de l'abbé de Sixt, ils payaient le cens et donnaient un temps de travail à l'abbaye en échange du droit à la terre et aux pâturages. En même temps, toute leur vie religieuse et rituelle se célébra dans l'église abbatiale autour de laquelle ils enterrèrent leurs morts. Seul lieu de culte pour l'ensemble de la paroisse qui comptait quelque 113 feux en 1339, les hommes et les femmes des hameaux s'y rassemblaient pour la messe dominicale à l'issue de laquelle circulait l'information proprement politique et sociale. Le nombre de feux diminua fortement peu après, suite à la peste de 1360, pour se stabiliser dès lors autour d'une soixantaine. Il fallut attendre la fin du XVe siècle pour voir la population recommencer à croître et les feux dépasser à nouveau la centaine. Un style de vie rustique, lié à une économie autarcique de subsistance, renforcée par l'isolement géographique, tout comme la dépendance féodale envers l'abbaye et la stagnation de la population jusque dans les années 1480, renforcèrent l'intégration paroissiale. Pour la population, cela entraîna une stabilité de résidence de longue durée que refléta la présence du patronyme à Nambride tout au long du Moyen Âge et au-delà.

Les sources documentaires existantes aux Archives Départementales de Savoie ne permettent pas de reconstruire ce parcours en termes généalogiques, mais bien d'en repérer les traces dès le dernier quart du XIVe siècle, et de prouver la stabilité de l'enracinement patronymique. Comme nous l'avons examiné, dans les seuls comptes de subsides disponibles datant du dernier quart du XIVe siècle, le nom Bastian n'apparaît que comme prénom attaché à un toponyme lié à un lieu de résidence, « *de Nambride* ».

Par la suite, dans les comptes de la châtellenie de Samoëns dont dépendait Sixt, révisés dans leur entier pour le XVe siècle, les références à des individus de la paroisse de Sixt sont extrêmement rares, et cela seulement sous la rubrique des amendes ; aussi est-ce par pure chance que j'ai pu y lire les noms de Vuiffray Bastian « *de la paroisse de Sixt* » en 1475, d'Henri Bastian « *de Sixt* »

en 1472 et 1475 et de Jaques fils d'Henri Bastian « *de Sixt* » en 1483[10] ; par ailleurs, deux autres documents postérieurs[11] font état d'Hugonin Bastian pour une reconnaissance de propriété en 1544 et de Jean Bastian (en lien avec Bernard de Nambride) pour une caution de 20 florins en 1555, sans que l'on connaisse le lien généalogique de ces derniers avec les Bastian de la basse vallée de l'Arve ou avec les deux frères et chefs de feu arrivés dans la paroisse de Lutry, évêché de Lausanne, à la fin du XVe siècle. Par la suite, le registre de la gabelle du sel de 1561 (ADS, SA2021) dénombre toute la population savoyarde paroisse par paroisse et constitue une source d'une valeur exceptionnelle. Malgré l'émigration d'un certain nombre d'habitants à cette date, il n'est pas étonnant d'y retrouver les Bastian restés dans la paroisse de Sixt seulement à Nambride, et dans aucun autre hameau de la paroisse, ni d'ailleurs dans celle voisine de Samoëns. Parmi les seize maisons du hameau[12], deux appartenaient à deux chefs de feu distincts s'appelant tous deux Jean Bastian, le premier ayant épousé Marie, sans enfants, le deuxième ayant Pernette pour épouse et trois enfants. Le patronyme perdura dans le hameau jusqu'au début du XXe siècle en tout cas. En 1802 et 1804, Augustin Bastian de Nambride signait pour la commune de Sixt en tant que procureur un contrat d'albergement sur le mont Tenneverge pour les communes valaisannes limitrophes de Salvan et Finhaut[13]. En 1912, un certain Joseph-Marie Bastian était délégué de Nambride pour collecter des fonds, afin de subvenir aux besoins des habitants du hameau de Salvagny qui venait d'être entièrement ravagé par le feu.

Le cadastre sarde de 1738, établi par le régime savoyard, confirme l'exclusivité de l'implantation des Bastian à Nambride. Il donne pour l'ensemble de la paroisse de Sixt, six chefs de feu portant le patronyme Bastian, tous établis à Nambride et dans le lieu-dit voisin du Crot.

La preuve d'un enracinement de longue durée

Les données recueillies en 1561 et en 1738 situent les Bastian de la paroisse de Sixt exclusivement dans le hameau de Nambride parce qu'ils y résidèrent dès lors qu'ils participèrent, en tant que tenanciers de l'abbaye, au défrichement en amont de Sixt, bien avant la première preuve documentaire de leur présence en 1372. Selon l'abbé Alphonse Moccand (*Le Fer-à-cheval vers 1190*, 1933), « *connue certes, parcourue par les chasseurs sûrement, la vallée n'était peut-être pas un lieu d'habitation permanente avant la fin du XIIe siècle. Ce serait la raison pour laquelle à ce moment-là, les moines de Sixt à l'instar de ceux de Chamonix, d'Aulps et d'Abondance firent venir du Haut-Valais des peuplades germaniques qui, mêlées à celle ayant spontanément servi les religieux, défrichèrent le sol et créèrent les hameaux du Crot, de Nambride, de Passy et de Salvagny* », entre autres.

Il est donc probable qu'un ou plusieurs chefs de feu porteurs du patronyme, et issus de la basse vallée de l'Arve, aient participé de cet élan colonisateur « *ayant suivi spontanément les religieux* », au XIVe siècle.

Le hameau de Nambride dans la commune de Sixt au bord du giffre avec dans le fond le mont Tenneverge et le cirque du Fer-à-cheval

10 - ADS, SA 14480 fol.22, SA 14483 et SA 14491 fol. 20.
11 - Rannaud 1916, p. 146 et 157.
12 - Dont quatre feux de Nambride, cinq Mocand, deux Bastian, un Tornier, un Richard, un Barbier, un du Crot et un de Lessert.
13 - CH Archive de l'Etat du Valais, AC Salvan, C II/9bis/37.

Sixt-Nambrides. Le Giffre - Massif du Tanneverge

L'ancienneté de leur présence à Nambride est attestée par le droit coutumier sur l'alpage ou « montagne » de Salvadon située au-dessus de Nambride qu'ils détenaient avec les autres familles du hameau, dans une gestion commune de l'alpage appelée consortage. Un document datant de 1776 le prouve. En effet, c'est en raison de ce droit perpétuel que le 30 juillet 1776, François-Joseph et Augustin Bastian ainsi que dix autres chefs de feu de Nambride portant les patronymes Rannaud, Barbier, Ducrot et Moccand *« en vertu de leurs droits acquis des Révérends Prieurs et Chanoines en qualité d'albergataires perpétuels des biens et droits de la mense abbatiale sur la montagne de Salvadon… se départissaient de leurs droits communs particuliers sur la dite montagne afin qu'elle reste commune à toute la paroisse »* et non plus aux seuls chefs de feu consorts ou communiers de Nambride qui y avaient leurs chalets d'alpage et qui en détenaient le droit exclusif depuis le début du XIVe siècle.[14]

Cette cession des droits en 1776 par les consorts (propriétaires-associés) du hameau de Nambride à l'ensemble des chefs de feu de la paroisse de Sixt constitue la preuve documentaire du lien historique des Bastian avec Nambride. Ils faisaient partie des familles fondatrices du hameau auxquelles les moines avaient concédé l'usage de l'alpage de Salvadon. Ce droit leur avait été renouvelé au début du XVe siècle par l'abbé de Sixt, qui avait alors renouvelé l'albergement aux hommes des divers hameaux de la paroisse, entre 1418 et 1427, des « montagnes » (alpages) dépendantes de son fief[15]. Il était donc bien antérieur, datant, comme l'estime Nicolas Carrier de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle, moment où les alpages, jusque-là employés partiellement, avaient été attribués de manière indivise par le prieur de Sixt aux hameaux composant la paroisse. La mise en valeur intensive des alpages et des bois ne commença guère qu'à ce moment-là, une fois le défrichement des bas des vallées achevé, moment où les moines cédèrent en albergement perpétuel des fractions de leur fief à des groupes d'habitants des hameaux.

Le document de 1776, déjà cité, atteste ainsi que les Bastian de Nambride furent au bénéfice de ce droit par le fait qu'ils appartenaient aux familles et patronymes fondateurs du hameau. Ils ne se déplacèrent pas ailleurs dans la paroisse, car les droits coutumiers d'alpage attachaient littéralement au hameau les lignées issues des familles auxquelles avait été concédé l'accès originel à l'alpage. La possession commune des hauts pâturages de montagne, base de l'économie pastorale, cimentait encore plus la solidarité nécessaire des familles du hameau qui possédaient les chalets d'alpage et y envoyaient paître leurs bêtes sous la forme d'un troupeau commun durant l'été. C'est pourquoi les Bastian qui disposaient des droits liés à l'alpage de Salvadon ne s'enracinèrent dans aucun autre hameau de la paroisse. On ne peut mieux prouver le lien historique, de très longue durée et exclusif, d'une lignée familiale avec Nambride, qui se renforça avec la concession de l'alpage de Salvadon au début du XIVe siècle, concession renouvelée au début du XVe siècle.

14 - Rannaud 1916 : 275-276
15 - Rannaud 1916, p. 90-94 et 125.

Une partie des membres du réseau familial y perdura jusqu'au début du XXe siècle ; l'autre émigra dès la fin du XVe siècle, moment où la situation sociale avait évolué vers une plus grande autonomie des communiers envers l'abbaye, et où la croissance démographique contraignit les cadets des fratries nombreuses à chercher meilleure fortune ailleurs. Certains s'en furent vers le débouché naturel que constituait la basse vallée du Giffre.

Une émigration vers Lavaux

De leur côté, vers la fin du XVe siècle, Pierre Bastian (-1529) et ses deux fils s'en allèrent à Lavaux et fondèrent de nouvelles lignées en s'établissant dans les paroisses de Lutry et de Villette, dans le diocèse de Lausanne. Ils ne furent pas les seuls habitants de la paroisse de Sixt à émigrer vers Lavaux. Certains cadets de famille firent de même parmi les Tornier, les Richard, les Nombredoz et les Mocand de Nambride, parmi les Bron et les Desfayes d'Englène, les Pouly et les Bergier de Sixt et les Bayet et les Delessert de Passy.

A quelques 6 km au-dessous de Sixt, se déployait la vaste paroisse voisine de Samoëns qui comptait environ 400 feux en 1518, répartis entre le bourg et de nombreux hameaux. Elle était le siège de la châtellenie dont dépendait Sixt. Le bourg de Samoëns était légèrement plus important que celui de Sixt, car, dès l'origine, il avait réuni l'église, le château et un marché.[16] Cette paroisse alimenta aussi l'émigration vers Lavaux. Environ un tiers des familles arrivées sur les Monts de Lutry et de Villette, fin XVe-début XVIe siècle, furent originaires de hameaux de ces deux paroisses, c'est-à-dire pour Samoëns les Albin, Amaudruz, Bidaux, Bovet, Burnod, Chappuis, Clerc, Cullaz, Desfaux, Devallonné, Duc, Duret, Duverney (Verney), Favre, Guillon, Guillet, Jordan, Marguerat, Melliorex, Nachon, Pegney, Rouge, Ruffy, Simon, Tronchet, Violet ; et pour Sixt les Bastian, Bayet, Bergier, Bron, Crot, Desfayes, Delessert, De Passy, Ducrot, Fayet, Jatton, De les Mellieres, Mocand, Nombredoz, Pouly, Richard, Tornier.

Jean-Pierre Bastian

16 - Carrier 2001, p. 202-203.

Références bibliographiques :

Bastian Jean-Pierre, « La colonisation des Monts de Lavaux et du Jorat par les paysans du haut Giffre au tournant du XVe siècle », *Revue Historique Vaudoise*, 2009, tome 117, p.189-216.

« Le demi-millénaire d'une famille vaudoise, les Bastian de Lutry, Savigny et Forel en Lavaux 1503-2003 », Lutry, ed. de l'auteur, 2003, 176 pages.

Carrier Nicolas, *La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Age. Economie et société, fin XIIIe- début XVIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Gavard Adrien, *Les archives de l'abbaye de Sixt avant la Révolution. Inventaires inédits de 1729 et 1754*, Annecy, Imprimerie commerciale, 1911, *in MDAS*, 1911, tome 34.

MDAS-Mémoires et documents de l'Académie Salaisienne, 1877-1911, tomes 1- 34.

Rannaud Alfonse Marie, *Histoire de Sixt 1135-1914. Abbaye, paroisse, commune*, Annecy, Impr. J. Abry, 1916.

Rollin Edmond, *Monographie de Viuz-en-Sallaz, diocèse d'Annecy*, Annecy, J. Niérat impr., 1896.

Tavernier, Hyppolyte, *Histoire de Samoëns, Haute-Savoie, 1167-1792*, Taninges, Imprimerie Lison, 1976.

En outre, j'ai eu l'occasion de relever :

Archives Départementales de Savoie, Chambéry, Fonds Comptes de subside, Samoëns, SA 14533, SA 14534, SA 14535 et SA 14536, SA 14480, SA 14483 et SA 14491. Et gabelle du sel, Sixt, ADS, SA2021.

Archives Communales de Lutry, Canton de Vaud, Rouge F1 fol. 10 et Bleu K2 fol. 72.

L'Abbaye de Sixt

Les Bastian d'Annecy et de Frangy aux XVIIIe et XIXe siècles : une lignée de notaires et d'avocats

Le patronyme Bastian en Haute-Savoie est étroitement lié à Peillonnex où, de meuniers au service des Augustins du Prieuré, certains parmi les porteurs du patronyme devinrent des notaires et des notables qui ne tardèrent pas à rejoindre Bonneville dès la fin du XVIIe siècle[1]. Dans la capitale du Faucigny, émergèrent alors aux XVIIIe et XIXe siècles des figures comme Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773), notaire royal à Bonneville, suivies d'une lignée de descendants tous avocats, dont Prosper Bastian-Presset (1727-1793), son fils, aussi sénateur de Savoie, Joseph-Gaspard Bastian-Ducrest (1761-1836), son petit-fils, François-Marie Bastian (1790-1855), son arrière-petit-fils et le neveu de ce dernier, Joseph-Alexandre Bastian (1818-1865). Une deuxième lignée de gens de robe et de politiciens se manifesta également, d'abord à Bonneville avec Joachim Bastian-Duvernay (1696-1732), né à Bonneville, fils du notaire Gaspard Bastian-Depassier et lui-même notaire et greffier comme son frère Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773). Il épousa en juin 1723 Antoinette Duvernay (-1741). Cette lignée émigra à Annecy dans le Genevois, puis à Frangy avec deux fils connus, Simon Bastian (1728-) et François-Marie Bastian-Delavenay (1729-1775). Avocat au sénat de Savoie, ce dernier devint un notable d'Annecy et l'un de ses fils, un acteur politique d'importance dans la Savoie du Nord au tournant du XVIIIe siècle. Nous retraçons la généalogie de ce réseau gentilice d'influence dans la mesure où cette lignée joua un rôle certain dans la tentative avortée de rattachement de la Haute-Savoie à Genève en 1814[2].

Une lignée transplantée à Annecy

C'est avec François-Marie Bastian-Delavenay (1729-1775) que cette lignée se transplanta à Annecy

Il fut avocat au Sénat de Savoie à Chambéry et épousa Marie Delavenay (1739-01/02/1788), fille du notaire Ignace Delavenay de Frangy dans le Genevois. Orphelin de père et de mère très tôt, il fut soutenu par son oncle Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773), notaire et procureur de Bonneville, pour mener ses études à Annecy. Par son beau-père, il obtint en 1756 un poste de juge à Chaumont, village voisin de Frangy dans le Genevois. Subdélégué à l'intendance du Genevois, il acquit une maison à Chaumont, mais résida à Annecy où furent éduqués ses enfants. Il devint juge-maje, puis sénateur de Savoie intégrant en 1772 la délégation de l'intendance du Genevois composée de quatre membres pour exécuter

1 - Jean-Pierre Bastian, « Les Bastian de Peillonnex et Bonneville au fil des siècles », *Le Petit Colporteur*, no.18, 2011, p.49-61.

2 - Je remercie Monsieur Jean-Louis Sartre dont je suis redevable pour de nombreuses données généalogiques concernant les Bastian de Frangy, pour ses recherches dans les archives d'Annecy et de Bonneville, pour les illustrations ainsi que pour ses multiples relectures critiques.

l'édit du 19 décembre 1771 signé par Charles-Emmanuel III (1701-1773), duc de Savoie et roi de Sardaigne, relatif à l'affranchissement des fonds sujets à devoirs féodaux, qui permettait aux paysans de racheter les droits féodaux à leurs seigneurs[3]. Jean Nicolas, dans son étude de la bourgeoisie montante d'Annecy, décrit sa bibliothèque qui en 1775 à son décès était « *une des plus fournies parmi les avocats, médecins et marchands d'Annecy, (et) comptait 138 titres parmi lesquels 61 ouvrages juridiques pour 57 touchant aux belles lettres, histoire, sciences, arts, philosophie dont les auteurs des Lumières, en particulier Montesquieu, Voltaire, etc… »*[4]. Ceci reflète la culture et le milieu dont participaient les Bastian de Bonneville et d'Annecy. Il acquit la bourgeoisie d'Annecy et, signe de sa notoriété, fut enterré à Annecy dans la chapelle Saint-Michel de l'église paroissiale Saint-Maurice tandis que son épouse le fut dans l'église Sainte-Claire de la même ville en 1788. Ils eurent quatre fils[5], dont Claude-François Marie (1764-1838) futur président du conseil du département du Léman et notaire de Frangy, et trois filles qui furent toutes élèves pensionnaires au monastère de la Visitation à Annecy où les religieuses recevaient une vingtaine de jeunes filles de la haute société de la ville[6]. Des trois filles, Martine (1762-1772) mourut à l'âge de dix ans au couvent de la Visitation Sainte-Marie de Seyssel, demoiselle Cécile Bastian (1765-), bourgeoise et habitante d'Annecy, épousa en 1791 le sieur François Juliard d'Eloise et demoiselle Antoinette Bastian (1767-1819), François Mermier, propriétaire terrien à Vovray (Chaumont). Les enfants baignèrent ainsi à Annecy dans l'atmosphère éclairée d'une famille savoyarde cultivée, catholique, tout en étant imprégnée de l'esprit des Lumières, ce qui expliquera leur ouverture aux idées de la Révolution française après 1789. De là, avec l'aîné des fils, le réseau familial se déploya vers Frangy et sa région, où ce dernier acquit d'importants biens fonciers devenus biens nationaux à la faveur des bouleversements politiques dus à l'invasion de la Savoie par l'armée révolutionnaire française en 1792.

Claude François Bastian-Chaumontet (1764-1838), né à Annecy et bourgeois d'Annecy, épousa le 16 février 1783 Hélène Chaumontet (1758-1838), fille de François Marie Chaumontet, avocat au Sénat de Savoie qui engendra sept enfants[7]. « *Issu d'une lignée d'hommes de lois bonnevilliens qui ont acquis des charges judiciaires à Annecy avant de s'implanter en Genevois* »[8], il fut comme son père, notaire à Frangy de 1784 à 1838, et devint une des plus grosses fortunes de la région sous l'Empire. Au moment de l'entrée des troupes révolutionnaires françaises en 1792, il saisit sa chance en adoptant les idées nouvelles venues de France. Il fut nommé « *Régisseur des domaines nationaux du bureau de Frangy »* en 1792, c'est-à-dire administrateur du Canton de Frangy et receveur des domaines nationaux. Après l'invasion française de la Savoie et sous la Convention, en spéculant sur les fournitures aux armées et sur les biens nationaux il acheta une partie des biens nationaux[9]. Il passa ainsi « *d'une honnête aisance à une fabuleuse richesse*».[10]

Notaire royal, il prit en 1788 le siège du Tabellion, c'est-à-dire de l'enregistrement des actes notariés qui jusque-là se situait dans le village voisin de Chaumont, siège de la châtellenie, ce qui le poussa à faire de Frangy le chef-lieu du canton en 1800. Il en devint le maire de 1803 à 1835. Il était en 1809 le plus gros contribuable du département disposant de trente-sept fermes et quatre châteaux dans les cantons de Frangy, de Seyssel et de Viry[11]. Parmi ses nombreux biens, citons la maison forte de Frangy appelée dès lors « château Bastian » en devenant la demeure

3 - Bruchet 1908.

4 - Jean Nicolas, « La Savoie au XVIIIe siècle, noblesse et bourgeoisie », 2003, p.1001 et 1006-1010.

5 - Claude-François Marie (1764-1838), Joachim (1769-), Joseph-Marie (1771-), Jacques-Marie (1774-). Selon Nicolas 2003, p.378, note 47, « le 19 juin 1774, 'Spectable' François Bastian et son épouse s'instituent réciproquement héritiers universels le survivant choisissant un héritier parmi leur trois fils *« afin de maintenir ces derniers dans le respect que les enfants leurs doivent »*.

6 - Martine (1762-1772), Cécile (1765-) et Antoinette (1767-1819).

7 - Marie-Joséphine (1783-1851), Marie-Josephte (1785-1819), Antoinette-Pernette (1787-), Justine-Claudine (ca.1788->1843), Joseph-Marie-Victor (1793-1811), Jeanne-Françoise (1795-), Claude-Pie-Amédée (1798-1872). Le contrat de mariage se trouve dans ADS, tabellion de Seyssel, 8FS398.

8 - Bouverat 2008, p.15.

9 - *« Qu'ils fussent d'origine nobiliaire ou anciennes propriétés ecclésiastiques, les biens nationaux formaient une masse considérable de bâtiments et surtout de terres, environ un cinquième du territoire, jamais le pays n'avait disposé d'une telle mutation. Confisqués en 1793 et 1794, ils ne furent mis en vente qu'en 1795 et surtout en 1796 après beaucoup d'incohérences administratives et beaucoup de gaspillage. Certes bien des paysans assoiffés de terres depuis des générations, achetèrent de petits lots mais la plus grande partie fut vendue en gros lots à des spéculateurs comme les Bastian ravis de liquider leurs masses d'assignats, on parla en particulier de la fameuse «bande noire» de Chambéry où une poignée de bourgeois profitèrent de leurs richesses, de leurs connaissances et surtout de leurs positions pour s'approprier au moins provisoirement une masse énorme de terres, de vignes et de forêts qui ne firent qu'accentuer les différences sociales »*. (Wikipédia, Palluel, La Révolution en Savoie 1792-1799).

10 - Palluel-Guilliard 1999, p.246.

11 - Gavard 2006, p. 165.

Frangy, à droite de l'église, la maison forte datant de la fin XVIIe appelée « château Bastian », grosse maison à pommeaux et blason, acquise en 1795 par Claude-François Bastian (1764-1838) qui appartenait encore à la famille Bastian en 2005.

familiale, celui de Lornay acquis en 1796, celui de Châtel acquis le 25 octobre 1807 pour 14'500 livres et le grand domaine et château de Planaz dans la paroisse de Desingy, acquis pour le prix de 2818 livres, connu aujourd'hui comme « la ferme Bastian ». Le Prieuré de Chêne-en-Semine faisait également partie de ses biens. Sur le Salève, la célèbre tour des Pitons appelée « tour Bastian » fut érigée entre 1820 et 1830 par ses soins, car il était alors propriétaire des alpages du Petit-Pomier et de la Tuile (Thiollaz), acquis pour 53'000 livres (métalliques) en un seul lot le 18 mars 1795 lors de la vente des biens de la Chartreuse de Pomier, situés pour l'essentiel sur la commune de Beaumont. Comme le souligne à juste titre Bouverat[12], *« avec Claude-François Bastian, ce sont tous les notables roturiers de Frangy qui ont occupé les charges révolutionnaires et les biens nationaux »* dont Philippe Chaumontet, son beau-frère, notaire et une des plus grosses fortunes de la région, de même que son propre frère Joachim Bastian-Magnin (1769→1806), époux de Françoise Magnin (1774-1858), décrit comme rentier à Annecy en 1794 et 1795 à l'âge de 25 ans au moment de la naissance de ses filles (Claudine et Sylvie) et qui présidait encore en 1802 l'administration municipale du canton de Frangy où il avait momentanément remplacé son frère[13]. Il continuait de vivre de ses rentes à Annecy en 1805.

Président de la Commission centrale du Département du Léman

Libéral et franc-maçon[14], Claude-François Bastian était alors devenu *« l'homme le plus riche de la Savoie du Nord »*. C'est ainsi qu'il entra en 1799 à l'administration centrale du Département du Léman, devenant un des membres les plus influant du Collège électoral du département jusqu'en 1814 où il présida en particulier la Commission des routes[15]. Il en devint même l'homme fort. De janvier à septembre 1814, lors de l'occupation autrichienne, il fut choisi par le général Ferdinand von Bubna comme Président de la Commission centrale du Département du Léman installée par l'armée autrichienne. Emerveillé par ses grandes capacités administratives, Bubna aurait dit en plaisantant qu'il aurait voulu *« le prendre avec lui en Autriche pour en faire un ministre des finances »*. Il devint alors l'animateur d'un mouvement pro-Suisse en Savoie et l'âme du mouvement pro-genevois. Il en sera l'agent entreprenant et infatigable : *« Ce dernier est tout Genevois »* écrivait de lui Albert Turrettini (1753-1826), secrétaire d'Etat de la République et Canton de Genève, à Charles Pictet de Rochemont (1755-1824), et encore : *« vous savez qu'il a la passion d'être réuni à nous »*[16]. En 1814, durant le Congrès de Paris consacré au sort à réserver à la Savoie du Nord, une violente bataille de pétitions pour le

12 - Bouverat 2008, p.15.

13 - Il vécut ensuite à Carouge et il se peut que Jean Joseph Léon Bastian (3.06.1850-), né à Carouge, médecin militaire, retraité en 1902, soit son petit-fils. Cf. Revue savoisienne, 1926, t.67, 2, p.139.

14 - Il fit partie de la loge genevoise « La Prudence », renaissante après 1798. Cf. Palluel-Guillard 1999, p.368. Mais il ne fut pas anticlérical : il donna à Frangy une maison aux sœurs de Saint-Joseph dont le siège de la congrégation est à Annecy, maison devenue couvent et école pour les filles. Il abrita un temps chez lui l'abbé Calligé, autrefois curé de Chessenaz, pour le protéger des persécuteurs de prêtres.

15 - *Annuaire du Département du Léman*, 1814, p.29 et 62.

16 - Cité dans Monnier 1977, p.67-68. Voir cet article sur les positions et actions de C.-F. Bastian.

rattachement à la Suisse fut menée dont il fut l'âme. Les intérêts de sa famille et ses biens se situaient aussi bien en Faucigny qu'en Genevois et à Carouge, où son frère Joachim Bastian (1769-1832) résidait en 1813, et c'est en partie par crainte d'éventuelles expropriations de ses nombreux biens qu'il se plaça à la tête d'un courant libéral qui pensait que la meilleure solution pour la Savoie du Nord était le rattachement à la Suisse. Par ailleurs, outre l'importance de ses biens, il disposait de liens familiaux conséquents ; ses quatre filles et son fils mariés entre 1806 et 1815 lui avaient permis de tisser des liens de sang avec les notables régionaux tels les de Pelly de Desingy, les de Gavand de Sales, les Armand de Rumilly, les Dupraz de Challonges et les Jaquemard de Carouge alors que la branche bonnevillienne de la famille en avait fait autant si ce n'est plus dans la basse vallée de l'Arve[17]. Assuré de nombreux soutiens liés au réseau d'intérêts économiques et familiaux qu'il avait tissé, en juin 1814, sitôt après la signature du premier traité de Paris (30 mai 1814) qui remettait la Savoie du Nord au régime sarde et le reste de la Savoie à la France, il lança une campagne de pétitions réclamant l'annexion de l'ancien Département du Léman à la Confédération helvétique et prévoyant de faire de Genève la capitale de la nouvelle entité politique. Il lutta, mais en vain, pour que tout le Département du Léman devienne canton suisse, notamment en prenant contact avec le général Ferdinand von Bubna et en rédigeant l'adresse du 15 juin 1814 demandant le rattachement à la Suisse du Chablais, du Faucigny et du Genevois, pétition qu'il parvint à faire signer par 581 notables et grands électeurs des arrondissements de Genève, Thonon et Annemasse, utilisant ses réseaux familiaux à cet effet. Son petit-cousin, l'avocat Claude Clément Bastian-Muffat-Saint-Amour (1773-1856) de Bonneville, le seconda comme nous l'avons déjà noté en mobilisant les notables de sa région et fit élire deux des trois délégués qui portèrent, avec Claude-François Bastian à

Ce portrait exécuté vers 1790 reflète la forte personnalité de Claude-François Bastian-Chaumontet (1764-1835), notaire et figure politique du Genevois. Source : Nicolas 2003, document 115, hors texte.

Au sommet du Salève, dominant Genève, la tour des Pitons connue comme « tour Bastian » construite vers 1820 par Claude-François Bastian (1764-1838), pour disait la rumeur, « pouvoir contempler ses propriétés » du Genevois au nombre de 37 fermes et quatre châteaux.

17 - Marie-Josephine (1783-1851) épousa le 8 mai 1806, noble Joseph Marie de Gavand (1778-1831) du village de Sales près de Rumilly, et Antoinette (1787-), le 4 octobre 1812, François Jaquemard (1781-) de Carouge, percepteur du canton de Frangy en 1814 ; Justine (- < 1843) épousa en 1815 le notaire Eugène-Albert Armand, exerçant à Sales, dont le père Joseph Marie Rose Armand (1754-1821) de Rumilly avait été avocat au Sénat de Savoie ; Jeanne-Françoise fut l'épouse en 1811 du notaire Joseph Antoine Dupraz, fils du notaire Joseph Dupraz (1769-1807), installé à Challonges dont il devint maire, surnommé « le jacobin », qui fit aussi de bonnes affaires avec les biens nationaux (Cf site web Famille Dupraz) et céda à Claude-François Bastian, le couvent de Bonlieu et la cure de Sallenôves acquis pendant la Révolution.

leur tête, la pétition à la Diète de Zurich, organe recteur de la Confédération helvétique. Ceci provoqua l'immédiate réaction des milieux catholiques et royalistes savoyards qui organisèrent des contre-pétitions pour le retour à la monarchie sarde. Jusqu'à la signature du second traité de Paris (20 novembre 1815) qui scella le sort de la Savoie et la restauration sarde, Bastian et ses amis gardèrent cependant la certitude du rattachement à Genève, mais l'idée de la partition de la Savoie historique freina le mouvement d'adhésion à leur projet.

Après cet échec, il redevint syndic de Frangy, mais ne joua plus de rôle politique majeur sous la Restauration sarde, sauf en 1821 où il appuya la révolte Piémontaise contre le régime de Victor Emmanuel 1er car selon *« une notice de police, il participa au groupe révolutionnaire et libéral durant les mouvements »* qui cherchaient le retour à un régime de monarchie constitutionnelle. Malgré de forts soupçons, il ne fut pas destitué de son poste de syndic de Frangy par la commission royale chargée d'enquêter, probablement à cause de sa fortune foncière. Il fut élu le 9 mai 1828 correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie et en 1830, toujours syndic de Frangy, conseiller provincial et délégué aux routes, il engagea une dernière lutte qui aboutit à la construction d'une route moderne de la vallée des Usses à Annecy. Il tint tête à tous les opposants de la route, mais ne vit pas la mise en oeuvre du projet que son fils Claude Pie Amédée (1798-1872) mena à terme en 1839.

Un double « chevalier »

Claude Marie Pie Amédée Bastian-de Pelly (1798-1872), né à Frangy, seul garçon survivant de sa fratrie, avait reçu un héritage très important constitué en grande partie d'anciens biens du clergé confisqués à la révolution, vendus comme biens nationaux, et acquis par son père, qui en faisait le propriétaire de plus de 30 fermes et châteaux situés à Frangy, Motz, Lornay, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Sallenôves, Chaumont, Mons, Desingy, Annecy, Savigny, Beaumont, Eloise, Usinens, Bassy, Vanzy et Clarafond. Il était ainsi devenu à la mort de son père le plus grand propriétaire foncier du Genevois, ce qui sans doute favorisa son mariage avec Marie Georgine de Pelly (1803-1856) dont la famille d'ancienne noblesse tenait le domaine et château de Pelly sur la commune de Desingy, voisine de Frangy. Il fut officier dans l'armée sarde et, à son tour, syndic de Frangy de 1836 à 1856, conseiller provincial, délégué aux routes, député en avril 1848 du collège électoral de Saint-Julien au Parlement sarde créé par le statut du 4 mars 1848, conseiller divisionnaire d'Annecy, poste dont il démissionna en 1856. Il fut fait chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare par le régime sarde comme en témoigne sa pierre tombale. Dès 1854, il écrivait à son « petit-cousin » Joseph Jacquier-Chatrier député de Bonneville : *« Dîtes-moi ce que vous faîtes à Turin ? Quel est le grand courant qui doit nous entraîner ? Nos pilotes sont-ils de force à le dompter ? S'il doit nous faire verser vers la France, qu'ils ne se gênent point, nous nous quitterons sans regrets »*[18]. Une certaine désillusion envers le régime sarde le tourna vers la France, ralliant les défenseurs de l'annexion, pour conjurer la menace de démembrement de la Savoie, tout en restant un ardent partisan de la zone franche pour le Genevois. Il fit partie de la délégation de quarante et un notables reçus le 28 mars 1860 aux Tuileries par Napoléon III, quatre jours après la signature du traité d'annexion (Traité de Turin) qui scella le rattachement à la France, ratifié par un

Au cimetière de Frangy, la tombe du « chevalier » Claude Pie Amédée Bastian (1798-1872) de Frangy avec au-dessous du blason familial la croix tréflée de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare de Piémont-Sardaigne et la Légion d'honneur impériale française. (Photo de Jean-Louis Sartre)

Sous le blason familial créé par le sénateur de Savoie Prosper Bastian-Presset (1727-1793), la double décoration signale en 1872, l'identité duale, savoyarde et française, des Bastian de Bonneville et de Frangy.

18 - Cité par Guichonnet, 2003, p.79. En fait de cousinage, il remontait à leurs arrière-arrière-grands-pères respectifs, Joseph (1694-1779) et Joachim (1696-1739), fils de Gaspard Bastian-Depassier/Delagrange (1657-1723) de Bonneville.

Ancien prieuré de Chêne-en-Semine devenu château

La « maison Bastian » à Annecy, propriété de l'avocat Eugène Bastian (1826-), à l'angle de la rue Royale et de la rue Notre-Dame.

plébiscite en mai qui fut une énorme manipulation électorale, en absence de bulletins « non » disponibles dans les bureaux de vote[19]. Il devint à nouveau maire de Frangy dès 1860 et conseiller d'arrondissement de Saint-Julien, et fut élevé au rang de « chevalier impérial de la Légion d'honneur », le 15 mars 1864. Il fut également reçu membre de l'Académie savoisienne le 24 août 1865. Sa double décoration lui permettait de se désigner ou de se laisser désigner comme « le chevalier Bastian » ! A ses obsèques assistèrent le président du Conseil général du département de Haute-Savoie et une délégation d'une dizaine de conseillers généraux. Il eut cinq fils, Claude Célestin (1824-1847), Claude (1825-1890), Eugène (1826-), François (1828-1865) et Félix (1835-1885) dont nous connaissons des éléments de biographie pour quatre d'entre eux, tous quatre ayant vécu dans les châteaux hérités de leur grand-père et gérant les nombreux biens immobiliers et fonciers leur étant revenus en partage, attestant par quelques responsabilités politiques (maires, conseillers d'arrondissement) aussi la notabilité à laquelle était parvenue cette lignée[20].

Des cinq fils de Claude-Pie-Amédée Bastian, quatre méritent que l'on rappelle quelques éléments de leur biographie, afin de brosser un dernier portrait de la branche du réseau familial établie dans le Genevois durant le dernier tiers du XIXe siècle, alors que la Savoie du Nord était devenue française.

Une fratrie de notables et de châtelains

Claude Bastian-Chappaz (1825-1890), l'aîné de la fratrie, né à Frangy, fut **c**ommandant de gardes mobiles et capitaine. En 1839, il entra à l'école de marine du Piémont-Sardaigne dont il sortit lieutenant nommé au 1er régiment d'infanterie, brigade de Savoie, puis capitaine en 1853. En 1860, il opta pour la nationalité française et, de ce fait, passa dans l'armée française où il poursuivit sa carrière militaire à Saint-Malo au 103ème régiment d'infanterie de ligne, puis à Versailles au 96ème régiment d'infanterie de ligne, et enfin à Paris au 1er régiment de voltigeurs (1866). Il fut promu officier de la Légion d'honneur en 1864 pour faits de guerre. Il quitta l'armée en 1870 et le 27 juillet fut nommé chef d'escadron dans la garde nationale. De 1871 à 1880, il fut conseiller d'arrondissement de Seyssel et maire de Chêne-en-Semine. Il se retira au prieuré de Girod (commune de Chêne-en-Semine) transformé en château, propriété acquise par son grand-père, héritée en 1872 au décès de son père avec d'autres biens situés à Usinens, Bassy, Sallenôves, Eloise, Frangy et Annecy. Il épousa alors Françoise Chappaz (1852-1909) dont il eut six enfants[21].

19 - Gavard 2006, p.181.

20 - Je suis redevable à Monsieur Jean-Louis Sartre pour les données généalogiques concernant les Bastian de Frangy et celles présentes sur son site www.myheritage.fr. ainsi que pour ses recherches aux archives départementales à Annecy et dans les communes de Frangy, Lornay, Vanzy et Chêne.

21 - Jeanne (1879-1970), Claude Marie (1881-1954), Félix (1884-1971), Edouard (1890-1978), Aline (1886-1894) et François (1886-1887).

Château de la Fléchère à Vanzy près de Frangy

Eugène Bastian-Dunant (1826-), le second des frères, naquit aussi à Frangy ; avocat à Annecy, « châtelain » et maire de Frangy de 1870 à 1887, il fut membre associé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. Il épousa en 1858 Louise Marie Caroline Dunant (1841-1866), d'une famille très aisée de Menthon-Saint-Bernard près d'Annecy et propriétaire entre autres du domaine de La Vallombreuse, avec qui il engendra cinq enfants[22]. Au vu de la fortune de sa femme, Eugène Bastian-Dunant fut le représentant auprès de la municipalité de Menthon-Saint-Bernard des personnes les plus imposées de la commune, et de 1870 à 1875 fut membre du Conseil de Fabrique de la paroisse. De son côté, avec son frère Félix, il vendit en 1884, en deux lots séparés, les alpages du Petit Pomier et de La Tuile (La Thiollaz) sur le Salève qu'ils détenaient en indivision (acquis par leur grand-père), et s'occupa de ses propriétés proches du « château » de Frangy alors que dès 1866 il résidait à Annecy, dans la maison encore appelée aujourd'hui « maison Bastian », à l'angle de la rue Royale et de la rue Notre-Dame[23].

Château de Pelly, à Desingy, Genevois

François Bastian-Collomb (1828-1865), le troisième des fils, né aussi à Frangy, devint l'époux d'Alexine Françoise Eugénie Collomb (1833-31/3/1891) dont il eut cinq enfants[24]. Il fut comme ses frères Claude et Félix conseiller d'arrondissement de Seyssel de 1864 à 1865 (date de son décès) et maire de Vanzy en 1863 où il résidait dans le château de la Fléchère, provenant des biens acquis par son grand-père Claude-François.

Son fils **Hector Edouard Claude Bastian (1858-1889)**, né à Annecy, hérita en 1869 du château des Pelly à Desingy que lui légua son grand-oncle Claude-Marie de Pelly (1793-1869). Il demanda le 24 juillet 1879 *« de joindre régulièrement à son nom celui du domaine de Pelly sous lequel il était déjà connu et qu'avait porté un de ses grands oncles »*. Il fut officier avec le grade de capitaine des haras nationaux, domicilié à Saintes dans les Charentes-Maritimes, puis à Cluny en Saône-et-Loire où il était sous-directeur du dépôt. A son décès en 1889, n'ayant pas d'héritier direct, le château de Pelly revint à sa sœur Françoise (1860-1933) dite Fanny, épouse de l'avocat François Deschamps (1855-1934) d'une famille de juristes de Chambéry[25]. Quant au château de la Fléchère, sa mère en eut l'usufruit, et au décès de cette dernière en 1891 il revint à sa sœur Caroline (1864-1951), épouse Charmot.

22 - Marie-Georgine (1859-1926), Future épouse du docteur Gaspard Bordet (1863-1936) d'Evian, Marie-Franceline (1861-1865), Louise-Clothilde (1864-1900) et deux fils, Claude (1860 ->1891), Félix-Amédée Bastian (1866-1908).

23 - Sans information sur les descendants actuels des Bastian de Frangy, notons cependant qu'un Félix Claude François Bastian, né le 27 octobre 1920, fut adjudant-chef dans l'armée de terre et vivait encore en novembre 2005, moment où il fut promut. Il est un probable membre de la lignée par ses prénoms emblématiques. Voir : http://textes.droit.org/JORF/2005/11/01/0255/0002/

24 - Marie (1857-1888), Françoise Claudine dite Fanny (1860-1933), Marie (1861-1888), Caroline (1864-1951) et Edouard Claude (1858-1889).

<u>Félix</u> Louis Bastian-Gaymoz/Lafontaine (1835-1885), le cadet de la fratrie, né aussi à Frangy, épousa en 1869 Marie Gaymoz (1851-1876) de Rumilly, puis en 1877, Annette Lafontaine (1853-1928)[26] ; rentier, il vécut au château de Lornay près de Rumilly, propriété héritée de son grand-père. Outre le château de Lornay et l'importante ferme qui lui est associée, il possédait une autre ferme à Lornay et une grosse propriété à Mannessy ainsi qu'une autre à Menthonnex-sous-Clermont, la propriété de Doucy, presque aussi importante que Lornay. Contrairement à ses frères, il ne fut pas maire, mais conseiller d'arrondissement de Seyssel de 1866 à 1871, succédant à son frère François.

Château de Lornay
Photos avec l'aimable autorisation de Mme Cochet

Références bibliographiques :

- *Annuaire du Département du Léman*, Genève, J.-J. Paschoud imprimeur, 1811.
- *Annuaire du Département du Léman*, Genève, J.-J. Paschoud imprimeur, 1814.
- Bouverat, Dominique, « Un document sur la vente des biens nationaux dans la région de Vuache en 1793 », *Le Bénon,* 2008, No. 60, p.14-15.
- Bruchet, Max, Abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793), Annecy, Impr. Hérisson, 1908.
- Gavard, Guy, Histoire d'Annemasse et des communes voisines, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2006.
- Guichonnet, Paul, Histoire de l'annexion de la Savoie à la France, 1860 et nous, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2003.
- *MDAS-Mémoires et documents de l'Académie Salaisienne*, 1877-1911, tomes 1- 34.
- *MDSS-Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'archéologie et d'histoire*, 1856-1932, tomes 1-69.
- Monnier, Luc, « Genève et la Savoie », *Cahiers Vilfredo Pareto, Revue Européenne des Sciences Sociales*, 1977, t. XV, No. 41, p. 64-81.
- Nicolas, Jean, La Savoie au XVIIIe siècle, Noblesse et bourgeoisie, Monmélian, La Fontaine de Siloé, 2003.
- Palluel-Guilliard, André, « Les notables dans les Alpes du Nord sous le premier empire », Revue d'Histoire moderne et contemporaine, 1970, t.17, No.3, p. 741-757.
- Palluel-Guilliard, André, L'aigle et la Croix, Genève et la Savoie de 1798-1815, Cabédita, Yens/Morges, 1999.
- *Revue Savoisienne*, Annecy, 1860-1915, t. 1-56.
- Senarclens (de), Jean, « Claude-François Bastian », *Dictionnaire Historique de la Suisse*, Berne, 2002.
- Townley, Corinne et Christian Sorrel, La Savoie, la France et la Révolution, 1789-1799, repères et échos, Ateliers Hugueniot, 1989.

Archives :

- ADS, Archives Départementales de Savoie, Chambéry, Fonds SA 2004, fol.70, SA 6208, 6030 et 6072, Sénat, fonds des familles.
- ADHS, Archives Départementales de Haute Savoie, Registre civil 1686-1778 : 5 MI 623, 1670-1792 et 5 MI 122, 238 et 239, 1804-1837.
- ADHS : 2E10551, actes notariés de Me. Mottaz (Frangy). Vente du Petit Pomier.
- ADHS : 2E10538, Minutes Me. Mermier : testament de Claude Pie Amédée Bastian, 1871.
- ADHS : 1J744 : Fond Buttin concernant la famille Bastian (Carrière militaire de Claude Bastian, 1825-1890).
- ADHS, tabellion de Seyssel, 8FS398.
- ADHS, tabellion de Bonneville : 1718-1765.
- Commune de Bonneville, Etat civil, 1843-1864.

Jean-Pierre Bastian[27]

25 - *Revue Savoisienne*, 1894, t.45, p.111-122. *Mémoires et documents, Société savoisienne*, 1911, t.50, p.380.

26 - Alors que du premier lit un seul fils naquit (Claude Joseph 1871-1873), décédé petit, du second lit furent issus quatre autres enfants : Joseph Louis Claude (1880-1970), Sylvie (1881-1960), Louis Marie Félix (1882-1955) et Claudia Jeanne Eléonore (1884-1969).

27 - Professeur à l'Université de Strasbourg, originaire de Lutry, Canton de Vaud, Suisse. Pour tout commentaire sur cet article, écrire à : bastian@unistra.fr